

# LE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS



**MARS 2009**



## Partenaires des communes :



## Bureaux d'études :



## SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>Associer des territoires à forte identité dans une gestion globale du bassin .....</b>	<b>6</b>
<b>L’Historique du Contrat de riviere .....</b>	<b>8</b>
<b>Une large concertation.....</b>	<b>10</b>
Réponses faites au Comité de Bassin au vu du dossier préalable.....	12
Les études complémentaires engagées depuis 2001 .....	16
<b>Le constat de la situation actuelle, les enjeux du contrat.....</b>	<b>22</b>
Le périmètre du Contrat de Rivière .....	23
Documents d’orientation et de programmation .....	28
Rappel du diagnostic et des enjeux du dossier préalable.....	30
<b>Les objectifs du Contrat de riviere .....</b>	<b>48</b>
<b>Des objectifs qui répondent aux orientations de la Directive Cadre sur l’Eau et du SDAGE49</b>	
Les masses d’eau du bassin versant des Paillons.....	51
Le programme de mesures des masses d’eau des Paillons .....	52
<b>La justification des actions au regard de la situation actuelle et des exigences européennes et nationales .....</b>	<b>55</b>
<b>Gestion du contrat et Coordination avec les autres dispositifs locaux .....</b>	<b>78</b>
<b>L’engagement des signataires .....</b>	<b>80</b>
<b>Les actions du contrat .....</b>	<b>86</b>
Constitution et organisation du programme d’actions .....	87
Liste thématique des actions.....	90
<b>Participation financière des partenaires .....</b>	<b>92</b>
<b>Les signataires du contrat de riviere.....</b>	<b>98</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation générale .....	5
Figure 2 : Périmètre du Contrat de Rivière des Paillons .....	24
Figure 3 : Territoires intercommunaux .....	27
Figure 4 : Bassins versants des Paillons.....	31
Figure 5 : Localisation des zones vulnérables aux crues.....	34
Figure 6 : Localisation des stations d'épuration .....	37
Figure 7 : Les zones d'activités .....	38
Figure 8 : Qualité des eaux des Paillons (matières organiques et oxydables, campagne CG06 2005)..	39
Figure 9 : Localisation des zones d'inventaires naturels.....	42
Figure 10 : Les zones d'assecs .....	45
Figure 11 : Localisation des actions .....	97

## PREAMBULE

---

*Ce document constitue le rapport définitif du " Contrat de Rivière des Paillons ", qui sera présenté au Comité de Bassin Rhône Méditerranée.*

*Sont présentés ci-après :*

- *Le contexte : l'historique de la démarche locale, l'organisation de la concertation, le rappel du diagnostic et des enjeux de l'étude préalable...*
- *Le constat de la situation actuelle et les enjeux du Contrat et les objectifs retenus*
- *L'organisation du programme d'actions et leur justification en particulier au regard de la Directive Cadre sur l'Eau et du futur SDAGE*
- *Les fiches actions*

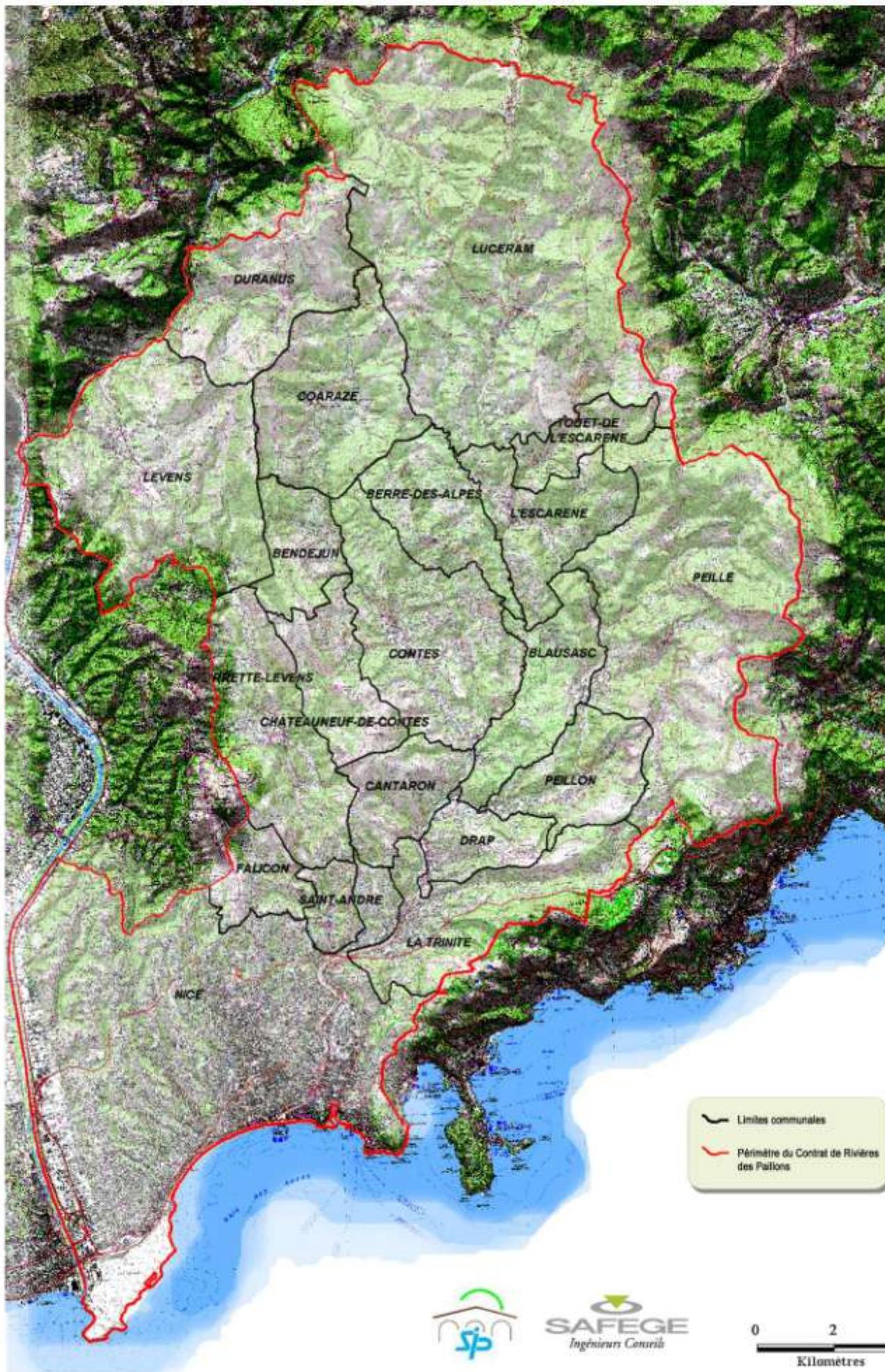


Le présent document a été réalisé par l'équipe technique du Contrat de Rivière (chargé de mission du SIP et bureaux d'étude Safège et AP Conseil, missionnés en 2008) avec l'appui constant du Comité Technique, composé des techniciens des 20 communes membres et des services des partenaires : Etat, Agence de l'Eau, Conseil régional Paca et Conseil général des Alpes Maritimes.

Les actions proposées constituent un programme cohérent, qui s'inscrit dans le cadre de la DCE et des orientations du SDAGE.

# Localisation générale

Figure 01



# ASSOCIER DES TERRITOIRES A FORTE IDENTITE DANS UNE GESTION GLOBALE DU BASSIN

---

Situé dans le département des Alpes Maritimes, le Paillon est un fleuve côtier typiquement méditerranéen. Après avoir pris naissance dans les Préalpes Niçoises, le Paillon traverse l'agglomération niçoise avant de se jeter dans la Méditerranée au centre de la Baie des Anges.

Le Paillon draine un bassin versant de 250 km<sup>2</sup> environ très compact et fortement accidenté. Sa particularité est de présenter une alternance entre des étiages extrêmement faibles et persistants pouvant aller jusqu'à l'assec et des crues soudaines et violentes.

La colonisation de la plaine alluviale du Paillon est très ancienne et la demande de protection a été rapidement très pressante. L'endiguement progressif du Paillon a répondu à cette attente et sa couverture actuelle dans la traversée de Nice est l'aboutissement de cette conquête par l'homme sur l'espace de liberté du Paillon.

Les vallées du Paillon, qui ont toujours été un lieu de passage, sont de plus en plus investies par des zones d'habitat et des activités diverses, accompagnées des voies de communication qui les desservent.

La ressource en eau du Paillon est également très sollicitée pour des usages domestiques et industriels.

Le haut du bassin versant, grâce à son relief escarpé, a su conserver son aspect naturel et abrite une forêt dense. Certains secteurs sont d'une qualité écologique et paysagère méconnue. L'anguille remonte toujours dans ces secteurs, montrant que le milieu conserve un bon potentiel naturel.

Ainsi le bassin versant du Paillon est à la fois très contraint, et stratégique pour les hommes.

**L'objectif global du Contrat de Rivière des Paillons est de mettre en place, en cohérence avec la Directive Cadre sur l'Eau et le futur SDAGE, un plan de gestion global et durable permettant de rendre compatible ces enjeux humains avec la préservation et la pérennité de la ressource et des milieux naturels.**

## **Une gestion globale concertée pour réaliser les actions**

Le contrat de Rivière permet une gestion globale, un cadre au programme d'actions des maîtres d'ouvrage, et des moyens dans le temps. Cette démarche permet aussi de croiser les thématiques liées à l'eau, ce qui implique une appréhension différente des problématiques et des réponses à apporter.

Le SIP et les maîtres d'ouvrages disposeront de 5 années de travail vont associer l'ensemble des partenaires et acteurs dans la gestion du Contrat de Rivière :

- le Comité de Rivière est l'instance de concertation et de débat entre les acteurs pour la définition des objectifs du programme de travaux et des modalités d'évaluation,
- les différentes commissions et ateliers permettent un travail de fond par thématique,
- les Comités de pilotage et technique sont les lieux de mise en œuvre et de suivi,
- la structure porteuse assure le suivi des actions et réalise la communication du Contrat de Rivière,
- enfin, le Président du Comité de Rivière et le chargé de mission assurent le relais permanent avec les maîtres d'ouvrages et les financeurs, ainsi que le suivi des indicateurs de résultat.

Dans le cadre des dispositions du 9<sup>ième</sup> programme de l'Agence de l'Eau, le bilan à mi-parcours du Contrat permettra de compléter le programme d'actions ou d'en modifier certaines. Cela offre une véritable souplesse au Contrat de Rivière en n'étant pas « figé » sur le programme initial.

# L'HISTORIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE

---

- Mars 1995 : Création du SIVOM Val de Banquière dont le Président est Monsieur COLOMAS
- Décembre 1996 : Création du Syndicat Intercommunal des Paillons dont le Président est Monsieur PASSERON
- Mai 1998 : Lancement d'un schéma d'aménagement, de restauration et de gestion sur les Paillons de Contes, L'Escarène, Nice et du Laghet par le Syndicat Intercommunal des Paillons
- Mars 1999 : Lancement du Schéma d'aménagement de la Banquière par le SIVOM Val de Banquière
- Décembre 1999 : le Syndicat Intercommunal des Paillons s'est attaché les services d'un chargé de missions, pour la mise en œuvre des programmes d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien et organiser et suivre leur mise en œuvre administrative et technique.
- Septembre 2000 : Une réflexion a été initiée à l'échelle du bassin versant débouchant sur une volonté de mettre en place un contrat de rivière sur les Paillons. Les deux syndicats confient l'élaboration du dossier préalable au chargé de missions du SIP
- Juin 2001 : le dossier préalable de candidature au contrat de rivière pour les Paillons obtient l'agrément de la Commission Nationale d'Agrément
- Août 2002 : Création par arrêté préfectoral du Comité de rivière
- Décembre 2002 : Installation du comité de rivière. Monsieur LAFURIE en devient le Président.
- Janvier 2003 : Création de trois groupes de travail travaillant sur les thèmes suivants : La qualité de l'eau ; Les inondations et l'entretien de la végétation ; La mise en valeur du bassin versant et la sensibilisation. Ces trois groupes ont pour but de réfléchir et de proposer des solutions pour atteindre les objectifs retenus dans le contrat de rivière des Paillons.
- Décembre 2003 : Réunion du Comité de rivière avec présentation de la DCE, du Plan d'objectifs d'entretien de la végétation des Paillons et l'état d'avancement du dossier définitif

Année 2004 :	Mise à jour et réalisation des cartes de l'état des lieux du Contrat de rivière
Année 2005 :	Validation de chaque fiche action par son Maître d'Ouvrage
Mars 2006 :	Réunion de travail avec les partenaires sur la première ébauche du dossier définitif
Juillet 2006 :	Dossier provisoire du Contrat de Rivière des Paillons
Mars 2008 :	Le bureau d'étude SAFEGE est chargé, par le SIP, de finaliser le Contrat de Rivière des Paillons.
Mai 2008 :	Comité technique et réunions de relance auprès des structures syndicales (SIP, SVB, Pays des Paillons)
Juin 2008 :	Renouvellement du Comité de Rivière, avec l'élection d'un nouveau Président (Monsieur MARIA)
Juin 2008 :	Tenue de 5 Ateliers thématiques sur les thèmes suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'amélioration de la qualité de l'eau</li><li>• La restauration et mise en valeur des potentialités naturelles et la ressource en eau souterraine</li><li>• La protection contre les crues</li><li>• La coordination, la sensibilisation et l'évaluation du Contrat de Rivière</li><li>• Comité de Rivière</li></ul>
Sept-nov 2008 :	Elaboration du dossier définitif, Concertation. Comités de pilotage, Comités technique, Comité de Rivière
Fév-Mars 2009 :	Comité technique, Comité de Pilotage (23 février) et Comité de Rivière (5 mars), validant le programme d'actions

**La liste des réunions, comités, ateliers thématiques, depuis début 2008, est fournie en annexe.**

# UNE LARGE CONCERTATION

---

L'objectif de la phase finale d'élaboration du Contrat de rivière était d'affiner le programme d'actions dans la plus large concertation et de vérifier avec l'ensemble des partenaires sa conformité avec les objectifs à l'échelle du Bassin (9° programme de l'Agence de l'Eau), nationaux et européens pour la DCE.

Sur un bassin initialement très concentré sur la lutte contre les inondations, le Contrat de Rivière a permis une prise de conscience et un élargissement prenant en compte les milieux au sens large (écologie, paysages...). La concertation a permis d'aborder les questions de fond posées par les élus, les partenaires et les acteurs locaux. Le Comité technique a été un espace de dialogue et de réponse aux questionnements, tout à fait constructif.

Ainsi, le programme d'action issu de cette phase d'étude est à la fois ambitieux, réaliste et finançable.

Le lancement du recrutement pour organiser l'équipe d'animation et de gestion du contrat va permettre maintenant d'engager la phase opérationnelle dans de bonnes conditions.

## Une concertation conduite sur deux niveaux :

- un dispositif propre à l'élaboration du Contrat, qui s'est appuyé sur un Comité technique, un Comité de pilotage et des groupes de travail thématiques,
- un dispositif institutionnel qui impose la mise en place du: " Comité de Rivière ", installé par un arrêté du Préfet des Alpes Maritimes. Son rôle est, d'assurer la meilleure concertation possible dans le pilotage du Contrat entre les institutionnels, les usagers et l'ensemble des acteurs concourants à une meilleure qualité des milieux (scientifiques, socio-professionnels,...).

Le **Comité de Rivière** pilotant l'élaboration du dossier définitif et assurant le suivi du contrat, a été créé par arrêté préfectoral le 22 août 2002 (sa composition est fournie en annexe).

## Des commissions de travail thématiques qui ont permis :

- de proposer des actions concrètes à inscrire au Contrat de Rivière,
- de faire émerger des actions efficaces qui n'avaient pas été imaginées jusqu'alors,
- de mobiliser la connaissance et le savoir-faire de tous les acteurs du bassin versant,
- de créer une dynamique qui favorise l'action pour les 5 prochaines années du Contrat

La liste des ateliers thématiques est fournie en annexe.

Le **Comité Technique** a débattu du contenu des actions et des répartitions financières, des orientations à soumettre au Comité de pilotage puis au Comité de Rivière, et a recherché des consensus. Il est constitué :

- Du chargé de mission du Contrat de Rivière
- Du représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Du représentant de la Mission Inter-Service de l'Eau des Alpes Maritimes,
- Du représentant du Conseil Régional PACA,
- Du représentant du Conseil Général des Alpes Maritimes,

Le Syndicat Intercommunal des Paillons, son chargé de missions et les bureaux d'études ont assuré le secrétariat, la **coordination et l'animation** de la démarche d'élaboration du Contrat de Rivière.

Depuis 1998, le SIP est entré dans une démarche d'approche globale et concertée du bassin versant des Paillons, avec comme point de départ le Schéma d'aménagement, de restauration et de gestion en 1998 et 1999 pour la Banquière.

Dès 2000, Le SIVOM Val de Banquière et le SIP initient la volonté de mettre en place un Contrat de Rivière sur les Paillons.

Dès lors, la démarche de collaboration active s'est engagée et se poursuit aujourd'hui avec la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur.

# Réponses faites au Comité de Bassin au vu du dossier préalable

En date du 06 septembre 2001, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse émettait un avis favorable sur le dossier préalable au Contrat de Rivière des Paillons.

Les souhaits émis à cette occasion pour l'élaboration du dossier définitif, étaient de développer les deux **objectifs prioritaires** suivants :

*"La qualité des eaux et des milieux*

*La maîtrise du risque inondation"*

Les autres observations émises par les partenaires du Comité d'agrément en date du 21 juin 2001, sont synthétisées ci-après (document complet fourni en annexe).

## DIREN PACA :

- **Risque inondation :**

Le risque inondation est une "préoccupation majeure", en particulier au niveau du secteur de la Condamine où il existe un enjeu humain. Un plan d'entretien pluriannuel de la végétation doit être mis en place

- **Qualité physico-chimique et piscicole :**

L'origine des pollutions industrielles doit être précisée et l'impact bactériologique du débouché du Paillon sur le littoral niçois doit être étudié

Le CSP souligne le manque de données sur les milieux aquatiques, qui permettrait d'envisager des mesures de restauration

- **Eaux souterraines :**

La ressource en eau souterraine karstique doit être mieux connue, car considérée comme aquifère patrimonial par l'Agence de l'Eau

- **Aménagements récréatifs et paysagers :**

"Il faudra concilier l'ouverture au public et la protection des milieux"

- **Communication et sensibilisation :**

"Une bonne articulation avec le Contrat de Baie des Anges [Antibes à Cap d'Ail] devra être recherchée"

"Il faut approfondir la connaissance des milieux"

## **AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE :**

- **Risque inondation :**

Il s'agit de "l'enjeu principal", en particulier du fait du caractère urbain du bassin versant en aval.

- **Autres problématiques à intégrer :**

"la qualité de l'eau, protection de la ressource, restauration lit et berges, valorisation du patrimoine".

- **Amélioration des connaissances souhaitées :**

Préciser les objectifs de qualité des eaux et du niveau de protection contre les inondations

Affirmer d'avantage le lien avec le littoral (bactériologie, qualité des eaux de baignade)

Approfondir la problématique de gestion quantitative de la ressource

## **MISE ALPES MARITIMES :**

- **Risque inondation :**

"C'est la problématique inondation qui mobilise en premier lieu les élus. [...]".

- **Eaux souterraines :**

"La ressource en eau souterraine est très importante car le karst profond peu présenter des intérêts locaux"

- **Qualité des eaux :**

"La problématique de la qualité des eaux est importante avec une dérive industrielle dans le passé. Il convient de maîtriser les pollutions domestiques (assainissement urbain et individuel).

## Le dossier définitif de Contrat de Rivière répond à ces attentes :

### LA MAITRISE DU RISQUE INONDATION ET L'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Depuis 2001, la lutte contre les inondations est clairement la priorité du SIP. **De nombreuses études hydrauliques** ont été réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Elles ont permis de définir des travaux dont certains sont réalisés aujourd'hui (par exemple la protection des berges dans la ZA La Roseyre, la protection de la voie d'accès sur la berge en rive droite du Paillon au quartier de Terre d'Eze...).

D'autres **travaux d'importance majeure** figurent dans le programme du Contrat de Rivière, tels que la protection du quartier de la Condamine et de la zone d'activités Anatole France.

Au-delà de la définition d'aménagements, le volet inondation du programme d'action s'oriente vers **l'amélioration de la prévention du risque**, avec la rénovation du système d'annonce de crue ou encore l'analyse critique et la réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons. Cette étude permettra de définir précisément quelles sont les investigations complémentaires à mener, et réactualiser ainsi l'étude de référence de 2001 qui sert de base à tous les travaux programmés et à venir.

Les **programmes pluriannuels de gestion de la ripisylve** des Paillons et la Banquière ont été établis en 2003 et sont intégrés au programme d'actions du Contrat de Rivière.

### L'AMELIORATION DE LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX

Les années qui ont suivi la présentation du dossier préalable au Contrat de Rivière ont été particulièrement riches en termes d'amélioration des systèmes d'assainissement.

Les études de schéma directeur d'assainissement ont été lancées et achevées pour la plupart des systèmes d'assainissement. Pas moins d'une quinzaine d'opérations ont été réalisés : le raccordement des eaux usées de Peillon au système d'assainissement de Drap, le raccordement des eaux usées de Bendejun au système d'assainissement de Contes, plusieurs raccordements de quartiers en assainissement individuels...

La Banquière ne reçoit plus aujourd'hui de rejet de station d'épuration. Sur le reste du bassin versant, la qualité des rejets a été nettement améliorée.

Dans cette dynamique, le volet A du programme d'action du Contrat de Rivière propose de finaliser les travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement. Il intègre également la problématique industrielle, plus difficile à démêler, en engageant notamment la finalisation du schéma directeur de Drap (qui comporte un volet enquête industriels) et en favorisant la sensibilisation et la concertation entre les acteurs et les services de l'état (industriels, exploitants de moulins...).

### L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATUREL

#### Eaux souterraines :

La thèse d'A. EMILY de 2001 a permis d'améliorer sensiblement la connaissance de la ressource eau des Paillons.

Le volet B3 du Contrat de Rivière est consacré à la poursuite de la caractérisation des ressources en eaux du bassin versant des Paillons, en engageant en particulier une étude hydrogéologique complète comportant des investigations de terrain et l'installation d'un réseau de suivi.

### Peuplements piscicoles :

Le suivi de l'état des peuplements piscicoles est assuré dans le cadre des inventaires périodiques de la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes, réalisés en partenariat avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Le dernier inventaire a eu lieu en 2005. Une autre campagne est programmée dans le cadre du Contrat de Rivière.

Le volet B1 du programme d'actions est également le cadre de la réalisation de deux importantes études que l'ONEMA souhaite engager pour la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau, portant sur la continuité écologique et la préservation des espèces patrimoniales.

### **MISE EN VALEUR DES TRAVERSEES DE VILLAGES**

Les projets de mise en valeur des cours d'eau dans la traversée des villages (Grave de Peille, Contes,...) sont issus d'études réalisées par un bureau d'étude spécialisé en aménagements écologiques (voir paragraphe suivant sur les études engagées). Ces projets sont conçus pour améliorer les potentialités biologiques des milieux, souvent amoindries voire dégradées, et permettre une fréquentation des lieux non pénalisante.

### **INTERACTIONS AVEC LE LITTORAL**

Le Contrat de Baie d'Antibes à Cap d'Ail, qui englobe la baie des Anges à Nice, est en cours de finalisation. La connaissance de l'impact des Paillons sur la qualité des eaux littorales est étudiée dans le cadre du Contrat de Baie.

Les actions qui seront engagées dans le cadre du Contrat de Rivière, notamment en matière d'assainissement, vont certainement contribuer à diminuer les apports polluants en provenance des Paillons. C'est pourquoi il est primordial qu'une communication très suivie soit établie entre les deux structures porteuses.

La chargée de mission du Contrat de Baie a été associée à la démarche du Contrat de Rivière des Paillons durant toute la concertation. Ces échanges se poursuivront après la signature des Contrats.

# Les études complémentaires engagées

## depuis 2001

Depuis la réalisation du dossier préalable de 2001, de nombreuses études sont venues compléter les connaissances en terme d'hydraulique/risque inondation (réalisées en grande par le SIP et le SIVOM Val de banquière), en terme de qualité des milieux naturels (Fédération de pêche et Conseil Général 06/Agence de l'Eau) et d'assainissement (schémas directeurs communaux ou intercommunaux).

Ces études ont été menées à l'échelle de bassins versant ou de systèmes d'assainissement, conformément aux dispositions du SDAGE. Elles ont permis d'alimenter le programme d'actions du Contrat de Rivière.

### LES ETUDES ENGAGEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE

Dans le dossier préalable, il a été recommandé la réalisation de deux études complémentaires. L'une sur la **restauration et l'entretien de la ripisylve** et l'autre sur la **nappe souterraine**.

→ En 2001, une thèse sur "Recharge et fonctionnement d'un aquifère karstique tectoniquement compartimenté : exemple des écaïlles subalpines de l'Arc de Nice", a été réalisée par Alexandre EMILY. Cette thèse s'inscrit dans un axe de recherche sur le fonctionnement du réservoir karstique de la vallée des Paillons.

Cette étude globale va être complétée dans le cadre du programme d'actions du Contrat de Rivière (volet B3), par une étude contribuant à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraines dans le bassin versant du Paillon et des échanges avec les eaux de surface (fiches B311, B312, B313, B314).

→ En 2003, le "**Plan d'objectifs de restauration et d'entretien de la végétation des Paillons**", a été réalisé par le bureau d'étude GREN à la demande du SIP.

Cette étude s'est inscrite dans le cadre des objectifs suivants :

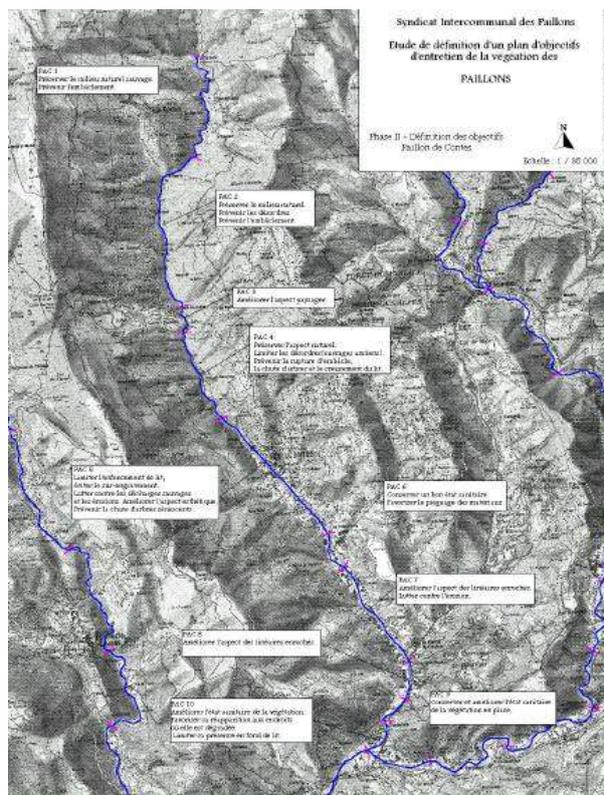
- Entretien et restaurer la végétation des berges
- Supprimer les obstacles à l'écoulement et améliorer l'écoulement des eaux
- Préserver les espaces inondables et reprendre les terrains gagnés par des remblais sauvages
- Mettre en place des protections adaptées à la vulnérabilité des zones en faisant appel si possible aux techniques végétales
- Améliorer les conditions de rétention de l'eau sur le bassin, par l'amélioration de la couverture végétale

L'état des lieux détaillé et le diagnostic qui en ont découlé ont permis de recenser et de caractériser la morphologie et la dynamique générale des cours d'eau, la ripisylve, les éléments ponctuels (ouvrages de franchissement, érosion de berges, zones vulnérable aux débordements en crue, les décharges et dépôts sauvages...).

Par tronçon homogène, des objectifs ont été définis en fonction de la nature et du niveau de priorité des enjeux et de l'état des peuplements rivulaires, de leur potentiel, de leurs défauts qualitatifs ou quantitatifs, sous forme de tableau et cartographique.

Le Paillon de Contes				
Tronçon	de	à	Enjeux	Objectifs
PAC 1	La Serre	Cote 367	Ouvrage privé sensible (passerelle du Compost). Milieu naturel.	Préserver le milieu naturel sauvage. Prévenir l'embâclement.
PAC 2	Cote 367	La Carrière Soutrane	Milieu naturel et forestier. Chemin de la station d'épuration de pinéa.	Préserver le milieu naturel. Prévenir les désordres. Prévenir l'embâclement.
PAC 3	La Carrière Soutrane	150 m aval du Pont	Secteur péri urbain, lieu dit "Le Pont".	Améliorer l'aspect paysager.
PAC 4	150 m aval du Pont	50 m aval de la marbrerie Pichonnie	Milieu naturel et forestier. Route départementale D 15 et une petite zone habitée. Ouvrage remarquable (seuil ancien)	Préserver l'aspect naturel. Limiter les désordres (ouvrages anciens). Prévenir la rupture d'embâcle, la chute d'arbres et le creusement du lit.
PAC 5	50 m aval de la marbrerie Pichonnie	Lieu dit "Les Mouchettes"	Secteur urbain (traversée de Contes). Ouvrages de franchissement d'intérêt collectif sensibles (pont de la D815 Chateaneuf Villevielle).	Limiter l'enfoncement de lit, éviter le sur-engravement. Lutter contre les décharges sauvages et les érosions. Améliorer l'aspect esthétique. Prévenir la chute d'arbres sénescents.
PAC 6	Lieu dit "Les Mouchettes"	Pont de la scierie	Milieu naturel et forestier.	Conservier un bon état sanitaire. Favoriser le piégeage des matériaux.
PAC 7	Pont de la scierie	Pont de la Pointe de Blausasc	Secteur urbain. Route communale desservant zone artisanale. Ouvrages de franchissement sensibles (pont de la zone artisanale).	Améliorer l'aspect des linéaires enrochés. Lutter contre l'érosion.
PAC 8	Pont de la Pointe de Blausasc	Le Plan	Route départementale D 2204 et parking. Zone artisanale.	Améliorer l'aspect des linéaires enrochés.
PAC 9	Le Plan	Passerelle de la Condamine	Route départementale D 2204.	Conservier et améliorer l'état sanitaire de la végétation en place.
PAC 10	Passerelle de la Condamine	Pont de Peille, confluence Paillon de Nice	Secteur urbain. Route départementale D 2204. Ouvrages de franchissement sensibles (pont de la Condamine).	Améliorer l'état sanitaire de la végétation. Favoriser sa réapparition aux endroits où elle est dégradée. Limiter sa présence en fond de lit.

Exemple de tableau d'objectif par tronçon et la représentation cartographique associée



Sur cette base, le Programme d'entretien de la végétation des Paillons a élaboré par secteur localisé sur une carte, et accompagné d'une fiche descriptive. Ces fiches comprennent :

- Les caractéristiques physiques du tronçon,
- Le rappel des enjeux et des objectifs
- La description de l'intervention initiale (nature de l'intervention, prix, durée, coût...)
- La description de l'intervention d'entretien (fréquence, type, coût...)

RIVIERE Paillon de Contes		
<b>FICHE TRONCON N° PAC 5</b>		
Allant de 50 m aval de la marlière Pichonnie		
à l'aval de "Les Moulottes"		
longueur du tronçon 2420 m		
<b>RAPPEL DES ENJEUX</b>		
Secteur arbores (traverse de Contes). Ouvrages de franchissement d'intérêt collectif sensibles (pont de la D815/Château de Villavella).		
<b>RAPPEL DES OBJECTIFS</b>		
Limiter l'enfoncement de lit en partie amont et éviter le sur engrèvement en partie aval en favorisant un développement une végétation fruticée basse et souple. Réguler les décharges sauvages et prévenir leur action. Améliorer l'aspect esthétique générale. Prévenir la chute des quelques grands arbres sénescents. r contre les érosions au droit du chemin qui dessert des habitations en partie amont du secteur par des techniques mixtes.		
<b>INTERVENTION INITIALE</b>		
Année	2004	Type d'intervention
Linéaire concerné	300	Restauration sanitaire
Evénement	Intégrité	
Prix ill.T	2 500	
Duote (en semaines)	0,3	
<b>INTERVENTIONS</b>		
<b>BIENES</b>		
Type d'intervention		
Année de premier passage	2005	Traitement des végétaux en fond de lit - Contrôle
Année de second passage	2007	
Fréquence (Années)	2	
Nombre total de passages effectués	5	
Linéaire concerné (m)	2 400	
Evénement	Intégrité	
Prix ill.T	2 500	
Duote (en semaines)	3,5	
<b>VISITE</b>		
Fréquence	1	370
<b>ACTION PARTICULIERE</b>		
Ouvrage de protection en agencé végétal ou mixte		
<b>RECOMMANDATIONS PARTICULIERES</b>		
On traitera les grands arbres sénescents situés sur les 500 derniers mètres du secteur en six ans de l'intervention. Puis sur tout le linéaire on traitera sur le centre de lit la végétation ayant un diamètre >4, et sur les bandes latérales (15 m environ) on favorisera un enherbement sur la partie basse et une végétation souple en haut de berge, afin de conserver un écoulement optimum en centre de lit, on sera attentif aux abords des seuils (10 m en amont et aval) où le traitement de la végétation se fera sur toute la largeur du lit. On enlèvera les embâcles et tous les débris épars jonchant le cours d'eau, et on sensibilisera les riverains sur les décharges sauvages en haut de berge (aux abords des habitations). Sur la partie amont de versant en rive droite on fera des chemins desservant les habitations, en		



Exemple de Fiche d'intervention et d'entretien

Trois actions établies sur la base de cette étude sont proposées dans le programme d'actions du Contrat de Rivière (volet B1) :

- **Le programme pluriannuel de restauration des Paillons**
- **Le programme pluriannuel de restauration de la Banquière**
- **La mise en valeur du Vallon de Redebras**

## LES AUTRES ETUDES

D'autres études complémentaires ont été réalisées :

- En 2001, l'étude hydraulique intitulée "Restauration du lit du Paillon à Contes entre la Passerelle Barella et la Pointe de Contes" a été réalisée par la commune de Contes afin de réparer les dommages causés par les intempéries de 2000. Par endroits les berges ont été érodées et ont reculé d'une dizaine de mètres provoquant la destruction d'habitations et l'affouillement de la voie communale.
- En 2001, la "Présentation de quatre vallons affluents des Paillons et inventaire des risques" a été réalisé par le SIP. Cette étude fait un état général du Galambert, du Faquin, de l'Aquabelle et du vallon de Cantaron et notamment sur les risques naturels et anthropiques.
- En 2002, une étude sur "**L'approfondissement du lit du Paillon entre le Pont A.France et le Pont de la Plana**" a été réalisée par le SIP. Cette étude a pour objectif de protéger des crues la zone A.France qui est majoritairement une zone d'activité et dans une moindre mesure une zone résidentielle.

Cette étude est venue alimenter le programme d'actions du Contrat de Rivière : "**augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France**" (volet B2)

- En 2002, une étude intitulée "La Garde, la Vernéa et l'Iscla : Etat des lieux et bilan des risques naturels et anthropiques" réalisée par le SIP. Cette étude porte sur l'état général et sur les risques concernant trois vallons.
- En 2003, Le programme d'aménagement du "**Schéma d'aménagement de la Banquière**" à été réalisé par BCEOM à la demande du SIVOM Val de Banquière.

Cette étude a pour objet la définition d'un programme d'aménagement destiné à alimenter le Contrat de Rivière des Paillons, pour le bassin versant de la Banquière. Ce programme se décline en 3 volets : Lutte contre les inondations ; Ripisylve et amélioration de la qualité des eaux ; Communication, tourisme et actions pédagogiques.

Une grande partie des actions a déjà été réalisée comme les raccordements des stations d'épuration de Tourette-Levens et de Saint-Claire. Les quatre actions suivantes, établies sur la base de cette étude, sont inscrites dans le programme d'actions du Contrat de Rivière :

- L'étude pour la mise en valeur du site Brocarel**
- La protection et mise en valeur de la grotte de Fuon Cauda**
- Le plan global d'aménagement du secteur de la casse "Cassauto"**
- Le recalibrage de la Banquière à l'aval du pont Cézaire Aubet à Saint-André**

- En 2004, l'"Etude piscicole des Paillons" a été réalisée par la Fédération des Alpes Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette étude a pour objet l'établissement de la situation piscicole des Paillons en 2004. Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons, le but est de réaliser un point zéro sur la vie piscicole dans les différents faciès que présente le cours d'eau.
- En 2004, l'"Etat des lieux et analyse des risques naturels du bassin versant du Laghet" réalisé par le SIP. Après avoir un état du cours d'eau, cette étude fait l'inventaire de tous les ouvrages d'art traversant le Laghet.

- En 2004, l'étude intitulée "**Reconquête des berges du Paillon de Nice**" a été réalisée par la Ville de Nice. Après un inventaire des différentes typologies des berges constituant la traversée de Nice, cette étude propose des orientations d'aménagements afin de recréer un lien entre le cours d'eau et les riverains.

De cette étude est issue l'action "Réhabilitation et mise en valeur des berges dans la traversée de Nice" (volet B1).

- En 2005, le projet de "**Réhabilitation du Paillon de L'Escarène dans les traversées urbaines et péri-urbaines**" a été réalisé par GREN à la demande du SIP. Cette étude propose des aménagements afin de réhabiliter le cours d'eau dans les traversées de villages de L'Escarène, la Grave de Peille et de Sainte Thècle. Les objectifs étant de favoriser le retour de la faune et de la flore locale, de favoriser le maintien et la diversité de la ripisylve et de permettre aux riverains de se réapproprier la rivière.

Trois actions établies sur la base de cette étude sont proposées dans le programme d'actions du Contrat de Rivière (volets B1 et B3) :

- La réhabilitation et la mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène**
- Création et aménagement d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille**
- Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle**

- En 2005, une étude sur la "**Réhabilitation de la couverture du vallon de Cantaron**" a été réalisée par le SIP. Cette étude propose un aménagement de la couverture du vallon qui est actuellement totalement à l'abandon. Ce projet doit mettre en valeur le centre du village et permettre aux cantaronnais de se réapproprier cet espace. Le projet a été réalisé.

- En 2005, une étude hydraulique pour "**La protection de la Condamine vis à vis des crues du Paillon de Contes**" a été réalisé par Safège, à la demande du SIP. Le quartier de la Condamine est habité par environ 1600 personnes. La quasi-totalité des bâtiments est implantée en zone rouge du PPR. Cette étude propose un aménagement afin de réduire ce risque et de protéger les habitants.

Deux actions établies sur la base de cette étude sont proposées dans le programme d'actions du Contrat de Rivière (volet B2) :

- Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine**
- Le renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blasasc**

- En 2007, le "**plan de gestion du transport solide des paillons**" a été réalisé par Sogreah à la demande du SIP.

L'objectif général de cette étude est le rétablissement ou le maintien de la continuité globale du transit des graviers afin de préserver ou de restaurer l'équilibre entre le lit et son environnement (milieux naturels alluviaux, nappe phréatique, stabilité des ouvrages de protection).

Quatre périmètres d'études ont été définis :

- Traversée de Sainte-Thècle (Paillon de L'Escarène)
- Traversée de Contes et de sa zone d'activité (Paillon de Contes)
- Traversée de Saint André de la Roche (La Banquière)
- Traversée de Drap et de Nice (Paillon de Nice)

Cette étude a abouti à la définition d'orientations de gestion et de préconisation de travaux, cohérents avec le futur SDAGE. Elle a alimenté le programme d'action du Contrat de Rivière avec les actions suivantes (volet B2) :

- La reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle**
  - La restauration des seuils 1 et 2 de Contes**
  - La mise en place opérationnelle de la gestion du transport solide sur les Paillons (campagnes topographiques notamment)**
- En 2007, une étude intitulée "**Projet de régulation du cours d'eau de la Banquière et de stabilisation de ses berges**", a été réalisée par le Laboratoire de Géologie dynamique et appliquée de l'Université de Nice Sophia Antipolis, à la demande du SIVOM Val de Banquière.

Suite à une série de crues ayant causé des dégâts importants, notamment à Saint-André en 2005, cette étude a pour objectif de fournir une analyse détaillée du lit et des berges de la Banquière en vue de définir les zones à stabiliser, et de proposer des solutions de régularisation et de stabilisation des berges du cours d'eau.

Sur la base de cette, 2 actions sont venues alimenter le programme d'actions :

- Le confortement et la protection des berges de la Banquière entre la grotte Fuon Cauda et le pont Liprandi**
  - La reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André**
- En 2008, une étude pour la requalification des berges dans la traversée de Nice a été réalisée par l'Agence Paysage à la demande du SIP. Cette étude a pour objectif de proposer au niveau d'esquisses, des aménagements pour valoriser et renaturer les berges de Nice.

Enfin, les dates de réalisation des schémas directeurs d'assainissement, par système d'assainissement, sont les suivantes :

- 2000                    Système d'assainissement de Peille
- 2001                    Système d'assainissement de Coaraze
- 2002                    Systèmes d'assainissement de Drap (en cours)
- 2003                    Système d'assainissement de Blausasc
- 2004                    Système d'assainissement de L'Escarène
- 2006                    Système d'assainissement de Lucéram

# LE CONSTAT DE LA SITUATION ACTUELLE, LES ENJEUX DU CONTRAT

---

*Ce chapitre synthétise et réactualise les éléments du diagnostic établi dans le cadre du dossier préalable (SIP, janvier 2001 et juillet 2006), ainsi que les données complémentaires acquises depuis.*

## Le périmètre du Contrat de Rivière

Le périmètre du Contrat de Rivière comprend 20 communes, toutes situées dans les Alpes-Maritimes (cf. Tableau 1). Ce périmètre représente 97,2 % du bassin versant des Paillons, soit la quasi-totalité.

**Tableau 1 : Liste et caractéristiques générales des communes appartenant au périmètre du Contrat de Rivière des Paillons**

	Population (Insee 2006)	Superficie	Altitude	Canton
BENDEJUN	909	635 ha	350 m	Contes
BERRE LES ALPES	1166	957 ha	700 m	Contes
BLAUSASC	1383	1020 ha	300 m	L'Escarène
CANTARON	1204	735 ha	100 m	Contes
CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	831	838 ha	600 m	Contes
COARAZE	722	1714 ha	650 m	Contes
CONTES	6921	1943 ha	250 m	Contes
DRAP	4494	502 ha	100 m	Contes
DURANUS	157	1600 ha	500 m	Levens
FALICON	1817	517 ha	320 m	Nice
L'ESCARÈNE	2278	993 ha	370 m	L'Escarène
LA TRINITE	10021	1489 ha	71 m	Nice
LEVENS	4466	2985 ha	600 m	Levens
LUCERAM	1244	6497 ha	654 m	L'Escarène
NICE	350 735	7192 ha	0 m	Nice
PEILLE	2255	4317 ha	630 m	L'Escarène
PEILLON	1330	870 ha	200 m	L'Escarène
SAINTE ANDRE DE LA ROCHE	4607	286 ha	70 m	Nice
TOUËT DE L'ESCARÈNE	283	457 ha	415 m	L'Escarène
TOURRETTE-LEVENS	4689	1588 ha	370 m	Levens



Le périmètre du Contrat de Rivière recoupe les périmètres des **établissements publics de coopérations intercommunales** suivants:

- **La Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur (NCA):**

Créée le 1er janvier 2009, elle regroupe aujourd'hui 24 communes, Aspremont, Beaulieu, Cagnes sur Mer, Cap d'Ail, Castagnier, **Coaraze**, Colomars, **Duranus**, Eze, **Falicon**, La Gaude, **Levens**, **Nice**, La Roquette sur Var, **Saint André de la Roche**, Saint Blaise, Saint Jean Cap Ferrat, Saint Jeannet, Saint Laurent du Var, Saint Martin du Var, **Tourrette-Levens**, **La Trinité**, Vence et Villefranche-sur-Mer pour une population de plus de 500 000 habitants.

Compétences de plein droit	Développement et aménagement économique social et culturel de l'espace communautaire ; aménagement de l'espace communautaire ; équilibre social de l'habitat et politique de la Ville dans la Communauté : gestion des services d'intérêts collectifs (assainissement, eau, cimetières, abattoirs, services d'incendies et secours dans les conditions fixées au Code Général des Collectivités territoriales : protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie
Autres compétences	Qualité des milieux naturels, des eaux de consommation et de loisir et la détection, le contrôle et le suivi des sources de pollution éventuelles : études générales, études diagnostic, développement d'outils d'information et de communication dans les domaines de la protection des écosystèmes, de la lutte contre les risques naturels et technologiques, de la gestion des cours d'eau non domaniaux et du littoral, de la gestion de l'énergie ; des études générales visant à la préservation des paysages et à la création des conditions d'un développement équilibré ; de la production d'énergie sur les sites et équipements affectés aux compétences de NCA.

- **La Communauté de Communes du Pays des Paillons :**

Sur la base de la charte de développement durable élaboré le 2 juillet 2003, le Pays des Paillons a été reconnu par arrêté préfectoral le 27 janvier 2004. Il regroupe les communes de **Bendejun**, **Berre les Alpes**, **Blausasc**, **Cantaron**, **Châteauneuf Villevieille**, **Contes**, **Drap**, **L'Escarène**, **Lucéram**, **Peillon** et **Touët de L'Escarène** pour une population de 20 716 habitants.

Compétences obligatoires	développement économique et aménagement de l'espace communautaire
Compétences optionnelles	voirie d'intérêt communautaire et logement social d'intérêt communautaire
Compétences facultatives	déchets des ménages, petite enfance et jeunesse, création d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- **La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française :**

Créée le 27 septembre 2001, elle regroupe aujourd'hui 10 communes, Beausoleil, Castillon, Gorbio, Menton, Moulinet, **Peille**, Roquebrune Cap Martin, Saint Agnès, Sospel et La Turbie pour une population de 64 009 habitants.

Compétences obligatoires	développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat et politique de la Ville dans la Communauté
Compétences optionnelles	voirie d'intérêt communautaire, gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et gestion équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Quatre **structures intercommunales** interagissent également sur le bassin versant des Paillons.

- **Le Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP) :**

Créé en décembre 1996, il a pour vocation la prévention contre les inondations et la mise en valeur du milieu et du paysage. Il s'est lancé en 1998 dans un schéma d'aménagement, de restauration et de gestion sur les Paillons de Contes, L'Escarène, Nice et du Laghet. Les communes membres du syndicat sont : Blausasc, Cantaron, Contes, Drap, L'Escarène, Nice, Peille, Peillon et La Trinité.

Le SIP est le mandataire du Contrat de Rivière.

- **Le Syndicat intercommunal des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN) :**

Créé en juin 1935, le SILCEN a pour vocation d'étudier des dossiers confiés par les communes membres concernant la construction de réseaux et gestion d'eau potable et d'assainissement principalement. Les communes membres du syndicat actuellement sont L'Escarène, Blausasc, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de L'Escarène, Contes, Bendejun, Berre les Alpes, Cantaron et Châteauneuf-Villevieille.

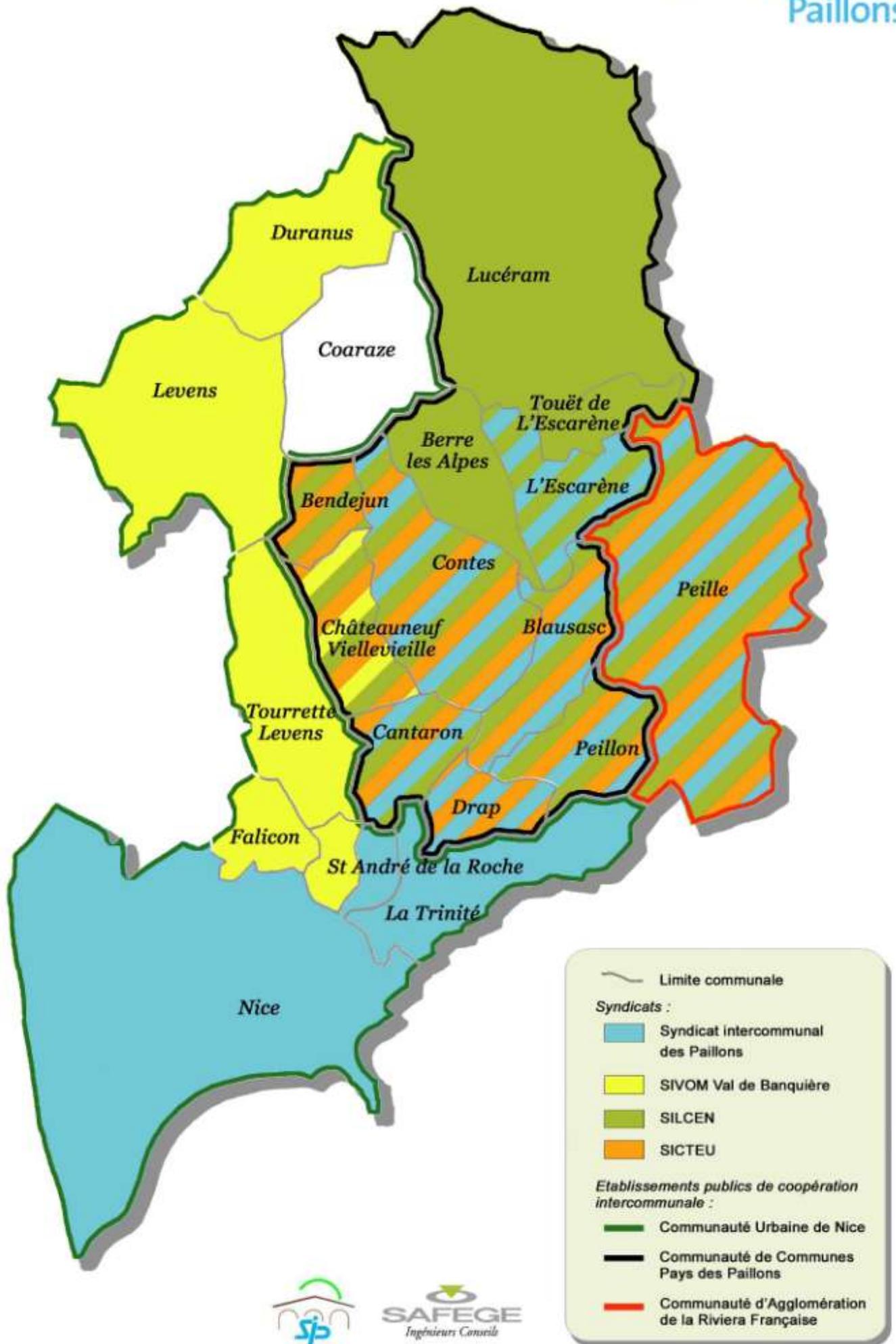
- **Le Syndicat intercommunal de traitement des eaux usées (SICTEU) :**

Créé en mai 1966, il a pour vocation de construire toute installation nécessaire au traitement des eaux usées. Il est chargé de l'entretien du réseau syndical qu'il exploite. Les communes membres du syndicat sont Bendejun, Drap, Cantaron, Blausasc, Peillon, Peille, Contes et Châteauneuf-Villevieille.

- **Le SIVOM Val de Banquière :**

Créé en mars 1994, il a pour vocation l'étude de l'aménagement, puis l'exécution des travaux d'entretien et d'aménagement de la Banquière (Paillon de Levens) dans son cours inférieur. Il s'est lancé en 1999 dans un schéma d'aménagement, de restauration et de gestion de la Banquière. Les communes membres du syndicat sont : St André de la Roche, Tourrette Levens, Falicon, Châteauneuf-Villevieille, Levens Duranus, Aspremont, Castagniers, Colomars, St Blaise et La Roquette sur Var, Saint-Martin du Var à la Trinité.

Au cours du deuxième semestre 2008, le contexte institutionnel de l'ex Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur, qui comprend une partie des communes du SIVOM VDB, a changé en devenant une Communauté Urbaine. Cependant, le SIVOM Val de Banquière a toute compétence pour poursuivre une large partie des actions proposées.



# Documents d'orientation et de programmation

Plusieurs d'entre eux ont un champ d'application qui recoupe ce territoire ou en font partie:

- La **Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE)** du 23 octobre 2000, qui propose à la politique communautaire et aux Etats membres " un cadre législatif transparent, efficace et cohérent ". Elle fixe notamment un objectif de " bon état " des milieux aquatiques (cf. Chapitre spécifique. p 49) ;
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse (SDAGE)**, du 20 décembre 1996, qui fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, dont celle de la zone homogène n°28. La révision pour la mise en place du SDAGE 2009 est en cours au sein du Comité de Bassin ;
- La **Loi Littoral** n°86-2 du 3 janvier 1986 qui définit une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral (seule commune de Nice est concernée) ;
- La **Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.)** des Alpes-Maritimes de décembre 2003, qui définit les modalités d'application de la Loi Littoral. Elle fixe comme objectifs majeurs le ralentissement de la croissance du Moyen Pays, la préservation des paysages et de la richesse écologique ;
- Les **Plans Locaux d'Urbanisme** des communes (PLU) ;
- Les **Plans de Prévention des Risques inondation** des communes (PPRi) (tableau ci-dessous) :

Commune	Etat	Date
Blausasc	Approuvé	17/11/1999
Contes	Approuvé	17/11/1999
Drap	Approuvé	17/11/1999
L'Escarène	Approuvé	17/11/1999
La Trinité	Approuvé	17/11/1999
Levens	Prescrit	24/12/1999 21/03/2005
Nice	Approuvé	17/11/1999
Peille	Approuvé	23/12/1998
Peillon	Approuvé	17/11/1999

- **Les Schémas de COhérence Territoriale**

Créé par la loi SRU, le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement. Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions d'habitat, de déplacement, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace...

- *Le Schéma de COhérence Territoriale de Nice Côte d'Azur*

La structure porteuse du SCOT, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Nice Côte d'Azur (SYMENCA) comprenant la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, la Communauté de Communes des Côteaux d'Azur et deux communes a été créée le 11 mars 2004. Le périmètre du SCOT de l'agglomération Nice Côte d'Azur a été défini par un arrêté préfectoral le 25 juillet 2003, modifié le 5 février 2004.

Il est composé de 29 communes regroupées au sein de deux EPCI et deux communes isolées suivantes : Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Castagniers, **Coaraze**, Colomars, **Duranus**, Eze, **Falicon**, La Gaude, La Roquette-sur-Var, **La Trinité**, **Levens**, **Nice**, **Saint-André-de-la-Roche**, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, **Tourettes-Levens**, Vence, Villefranche-sur-Mer, Gattières, Carros, Le Broc, Bonson, Gilette.

Les objectifs du SCOT sont en cours de validation. L'état initial de l'environnement est en cours de validation et le PADD en cours d'élaboration.

- *Le Schéma de COhérence Territoriale du Pays des Paillons*

La structure porteuse du SCOT du Pays des Paillons est la Communauté de Communes du Pays des Paillons qui a été créée le 24 novembre 2003. Le périmètre du SCOT a été défini par un arrêté préfectoral le 16 juin 2004. Les modalités de concertation publique ont été définies en conseil communautaire le 22 septembre 2004. Le SCOT est actuellement en cours d'élaboration.

Il est composé des 11 communes de la Communauté de communes : **Berre les Alpes**, **Contes**, **Chateaufort-Villevieille**, **Bendejun**, **Drap**, **Peillon**, **Cantaron**, **Luceram**, **Touet-de-L'Escarène**, **L'Escarène**, **Blausasc**.

Il regroupe 24 398 habitants, s'étend sur 156 km<sup>2</sup>, soit une densité de 156 habitants au km<sup>2</sup>.

Le SCOT du Pays des Paillons « doit permettre de positionner le Pays par rapport à la métropole niçoise, de manière à le doter d'un fonctionnement et d'un équipement qui le rende suffisamment autonome, tout en préservant les qualités naturelles qui en font la caractéristique principale ».

- *Le Schéma de COhérence de la Riviera Française et de la Roya*

Le périmètre du SCOT de la Riviera française et de la Roya, comprenant la CARF et six communes, a été défini par un arrêté préfectoral le 23 janvier 2004.

Le périmètre du SCOT est composé de 16 communes regroupées au sein d'une EPCI et six communes isolées suivantes : Menton, Beausoleil, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio, **Peille**, Sainte-Agnès, Castillon, Sospel, Moulinet, Breil-sur-Roya, Fontan, Tende, La Brigue, Saorgue et Castellar.

Il regroupe 73 474 habitants, s'étend sur 703 km<sup>2</sup>, soit une densité de 105 habitants au km<sup>2</sup>.

Sur le périmètre du bassin versant, le **Groupeement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Cote d'Azur (GADSECA)**, est actif en matière de communication et de concertation autour des actions liées à l'environnement et aux usages de l'eau.

D'autres associations interviennent sur certaines communes du Contrat, telle que Méditerranée 2000 ou le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE).

# Rappel du diagnostic et des enjeux du dossier préalable

## DES CRUES HISTORIQUES DEVASTATRICES, UNE PROBLEMATIQUE TOUJOURS D'ACTUALITE, EN PASSE D'ETRE MAITRISEE

Le Paillon est composé de 5 affluents principaux.

- **Le Paillon de L'Escarène :**

De direction nord-sud, le Paillon de L'Escarène prend sa source sur la commune de Lucéram au pied du massif de Peïra-Cava à 950 m d'altitude. D'une longueur de 23 km environ, le Paillon de L'Escarène est un cours d'eau naturel. Il possède plusieurs affluents importants : la Pighièra, le Redebras, l'Erboissière, le Faquin et le Galambert.

- **Le Paillon de Contes :**

De direction nord-sud, le Paillon de Contes rejoint le précédent au pont de Peille. Il prend sa source sur la commune de Lucéram au pied du col Saint Roch à 850 m d'altitude. D'une longueur de 19 km environ, le Paillon de Contes est un cours d'eau naturel sur sa partie amont. A partir de Contes, il est artificialisé par des endiguements et le passage de la Pénétrante dans son lit. Il possède deux affluents importants : la Garde et la Vernéa.

- **Le Paillon du Laghet ou Laghet :**

De direction est-ouest, le Laghet prend sa source sur la commune de Peille au pied du Mont Agel à 750 m d'altitude et coule sur la commune de La Trinité entre le plateau Tercier et la Grande Corniche. D'une longueur de 10.5 km, le Laghet est un cours d'eau partiellement naturel sauf sur les 900 derniers mètres où il est couvert à La Trinité.

- **Le Paillon de Levens ou La Banquière :**

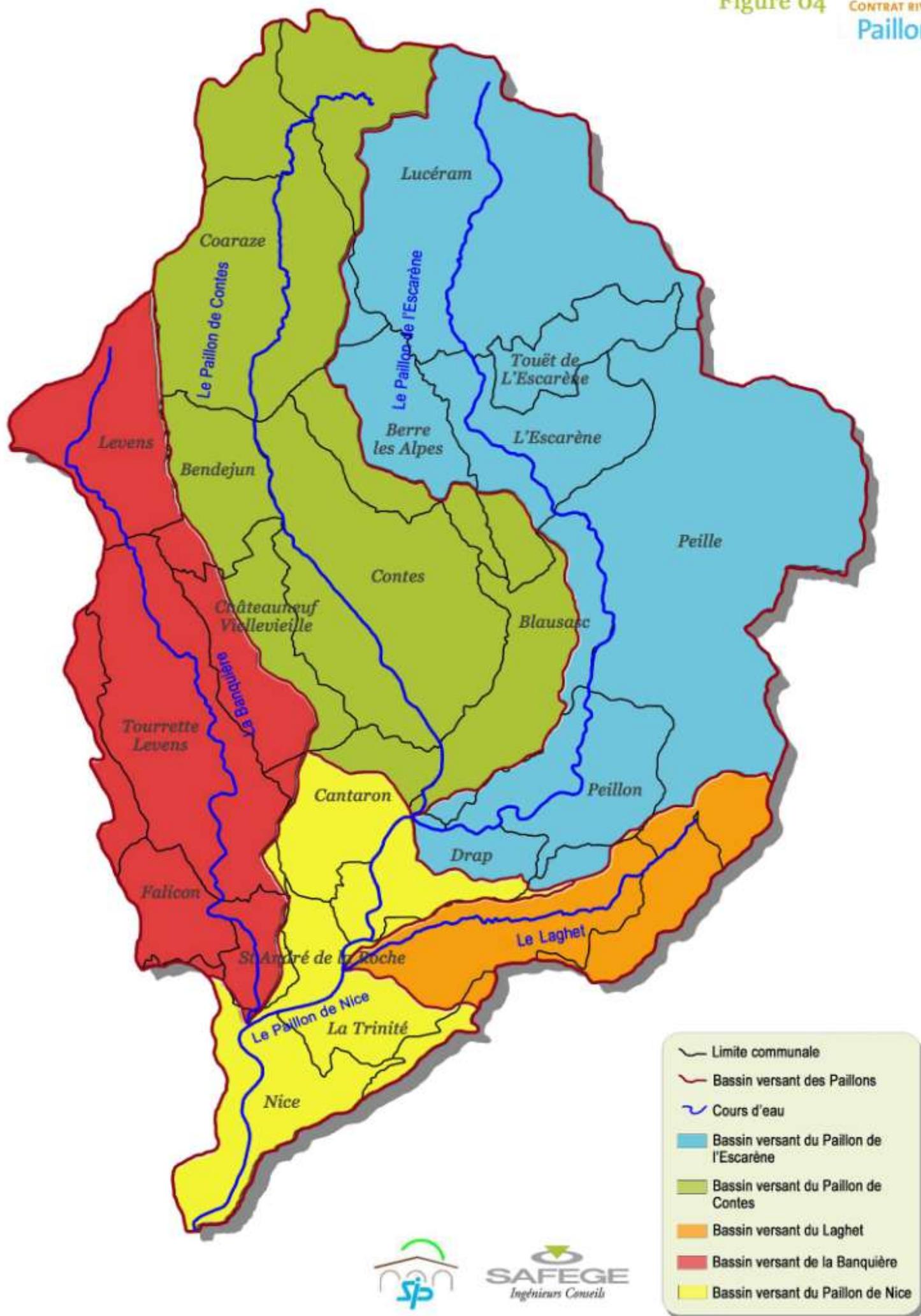
De direction nord-ouest - sud-est, la Banquière prend sa source sur la commune de Levens au pied du mont Férian à 800 m d'altitude. D'une longueur de 17 km, la Banquière est un cours d'eau naturel à l'exception de la traversée de Saint André de la Roche où il est artificialisé par des digues. Son principal affluent est le Rio Sec.

- **Le Paillon de Nice :**

D'une longueur de 11.5 km, le Paillon de Nice est constitué au Pont de Peille, par la confluence du Paillon de Contes et du Paillon de L'Escarène, puis du Laghet en rive gauche à la Trinité et de La Banquière en rive droite au quartier Bon Voyage. Son cours d'eau est complètement artificialisé par des digues et des radiers, puis par la couverture en béton sur les deux derniers kilomètres à Nice. Outre les quatre principaux affluents, il possède un affluent secondaire, le vallon de Cantaron.

# Bassins versants des Paillons

Figure 04



L'influence méditerranéenne et les particularités topographiques du bassin versant conditionnent l'hydrologie des Paillons, marqués par des crues extrêmement violentes, bien que rares. Les plus grandes crues recensées sont intervenues soit à l'automne, généralement de manière concomitante avec les grands bassins régionaux (Var, Durance...), soit de manière beaucoup plus aléatoire au cours de l'année, à l'occasion d'épisodes météo-climatiques extrêmes localisés.

La brutalité des crues des Paillons apparaît comme une constante historique, qui apparaît indépendante de l'action de l'homme. Les archives conservent la mémoire des catastrophes causées par les crues soudaines du Paillon, recensées depuis 1241. Le 14 octobre 1979, le pont reliant l'Ariane à La Trinité est emporté. En 1994, la route desservant la zone industrielle de Contes est détruite en deux endroits...La crue la plus récente a eu lieu en novembre 2000.



*Vue de Nice, prise de la tour Saint-François vers 1880, montrant l'emprise très importante du lit du Paillon (environ le double de l'emprise actuelle).*

C'est pourquoi, le bassin versant des Paillons a fait l'objet de très nombreuses études hydrauliques, généralement à l'occasion de projets de construction d'ouvrages (protection de berges, endiguement...) ou dans le cadre de procédures réglementaires (PER, PPRi approuvés dans les années 90).



*Crue du 6 novembre 2000*

Les principaux désordres recensés suite aux crues sont, de manière générale :

- Des érosions de berge dues aux très fortes vitesses d'écoulement ;
- Des affouillements d'ouvrages existants dus aux très fortes vitesses d'écoulement et aux embâcles ;
- Des embâcles au niveau des ponts dus à une ripisylve luxuriante et quasiment pas entretenue ;
- Des débordements dus à un lit non entretenu et une urbanisation importante occupant une partie du lit ;
- Débordement de certains vallons considérés comme secs dus à leur colonisation et à leur remblaiement progressif.

Ces désordres mettent en péril, encore aujourd'hui, les biens et les hommes :

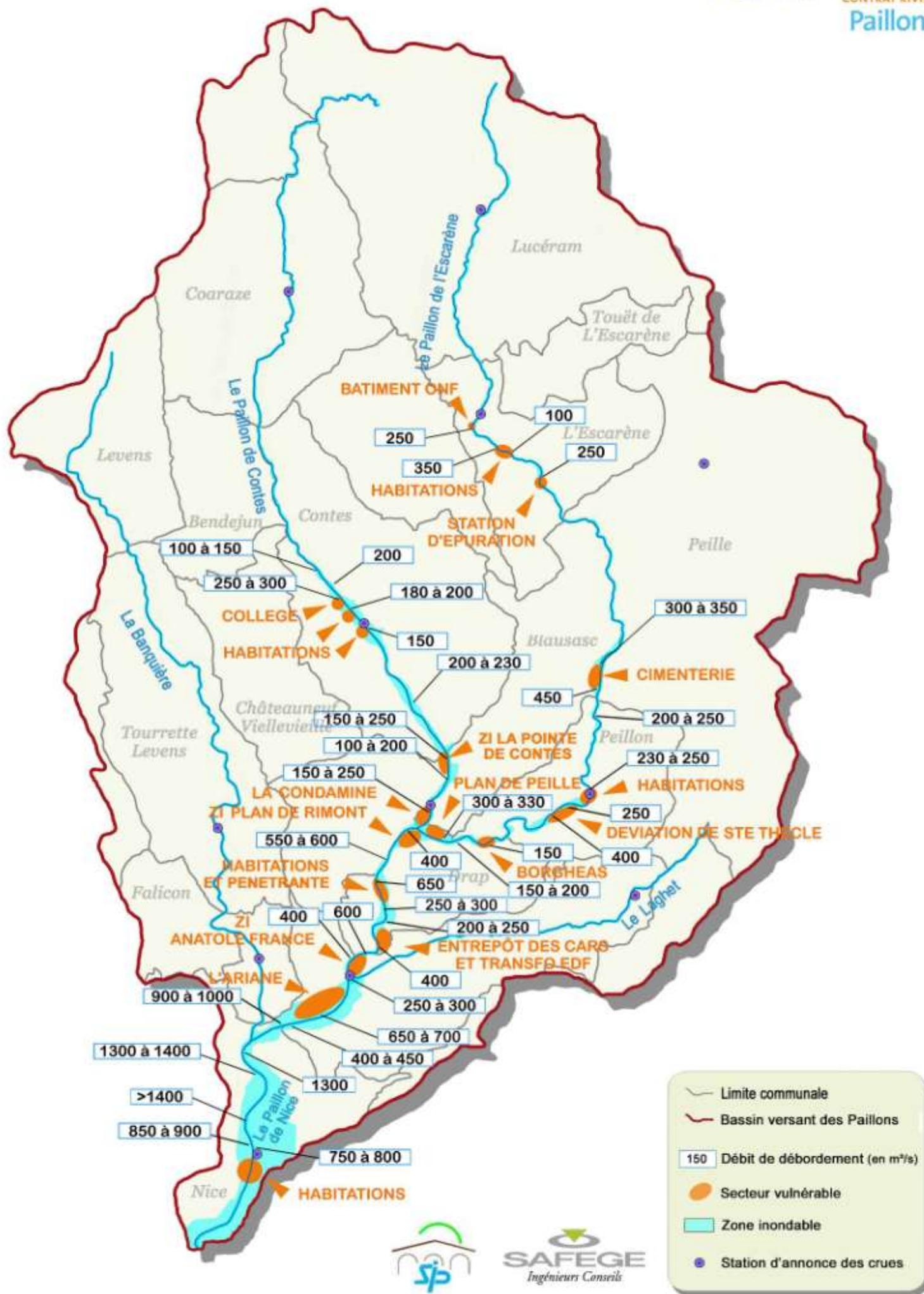
Des zones habitées et des zones d'activités demeurent vulnérables (la Condamine, quartier Anatole France).

La voie sur berge (La Pénétrante), reliant la Pointe de Contes et Nice, qui emprunte le lit du fleuve et l'arche en rive gauche de la couverture de Nice (le "tunnel du Paillon"), est submersible. Le **système d'annonces des crues des Paillons**, géré par la Ville de Nice, permet de protéger les utilisateurs de cette voie. Ce réseau est constitué de 12 stations de mesures réparties sur les différents bassins versants. Il comprend des limnimètres et des pluviomètres. Les données des stations sont centralisées au Poste de Contrôle de Cimiez où sont gérés les différents niveaux d'alerte selon la hauteur des niveaux d'eau et les débits transitant au droit des stations (phase de vigilance, phase de pré-alerte, phase d'alerte). Les phases de pré-alerte et d'alerte commandent la fermeture du tunnel à la circulation et de la voie sur berges par des barrières, et en dernier lieu, la fermeture des portes étanches du tunnel.

Bien que ce système ait permis de gérer efficacement de nombreuses crues, il a montré ses limites en décembre 2005, où plusieurs automobilistes se sont trouvés bloqués dans le tunnel du Paillon alors que les eaux montaient.

# Localisation des zones vulnérables aux crues

Figure 05



## UNE BONNE QUALITE DES EAUX, ALTEREES PONCTUELLEMENT PAR LES REJETS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELS

De manière générale, la qualité des Paillons est bonne et les stations situées en amont semblent indiquer que le haut bassin est encore préservé de toute atteinte anthropique.

Des points noirs subsistent en aval des rejets des stations d'épuration, en particulier celles de L'Escarène et de Drap, mais aussi en aval du Moulin de Contes. Dans ces secteurs, les classes de qualité selon le SeQ Eau passent de "bonne" à "très bonne", à "moyenne" à "mauvaise" (cf Figure 7). Les rejets des stations constituent souvent les débits des cours d'eau. L'absence de dilution accentue le problème de qualité des eaux.

La bactériologie, reste à un niveau de contamination très élevé sur l'ensemble du linéaire, témoignant de l'existence de rejets domestiques diffus, affectant particulièrement le Laghet, souvent sec.

La qualité des eaux est également localement altérée par des déversements sauvages, en particulier le long de la zone industrielle de Contes.

En 2005, la campagne de mesure de la qualité des eaux des Paillons, réalisée par le Conseil Général, a mis en évidence de nettes améliorations dans les secteurs ayant fait l'objet de travaux sur les systèmes d'assainissement. Par exemple, la suppression du rejet brut du village de Bendejun (raccordement à la STEP de Drap) pour le Paillon de Contes..

Le bassin versant compte aujourd'hui 8 **stations d'épuration** ayant pour milieu récepteur le Paillon. Elles sont localisées sur la Figure 6.

**Tableau 2 : Liste des stations d'épuration situées sur le bassin versant des Paillons**

STEP	Maître d'ouvrage	SDA*	Localisation rejet	Type d'épuration	Capacité (EH)	Mise en service
STEP de Drap	SICTEU	2002- en cours	Paillon de Nice	Boues activées	20 000	1978
STEP de L'Escarene	Mairie de l'Escarene	2004	Paillon de L'Escarène	Boues activées	4 000	1977
STEP de Lucéram	Mairie de Luceram	2006	Paillon de L'Escarène	Lit bactérien faible charge	1 000	1963
STEP de Blausasc - La Pallaréa	Mairie de Blausasc	2003	Paillon de Contes	Lit bactérien faible charge	50	1984
STEP de Blausasc	Mairie de Blausasc	2003	Vallon de Blausasc	Filtre planté de roseaux	800	2006
STEP de Berre les Alpes	SILCEN		Paillon de L'Escarène	Lit bactérien faible charge	800	1957
STEP de Coaraze	CANCA	2001	Paillon de Contes	Boues activées	1 000	1976
STEP de Peille	Mairie de Peille	2000	Paillon de L'Escarène	Lit bactérien forte charge	2 000	1974

Les **activités industrielles et artisanales** sont bien représentées et, à l'exception du Paillon de Nice, chaque bras du cours d'eau possède sa carrière d'extraction de matériaux (Figure 7) :

- Sur le Paillon de L'Escarène, sont implantées la carrière et la cimenterie Vicat ; une extension de la carrière de Lafarge et la Zone d'Activité du Pont de Peille avec des entreprises de transports, de travaux publics, une déchetterie industrielle... ;

- La carrière et la cimenterie LAFARGE, la Zone d'Activité la Roseyre avec des entreprises de traitements de surfaces, de menuiseries, de transports, sont installées le long du Paillon de Contes ;
- Sur la Banquière se trouvent la carrière de la Société d'Exploitation des Carrières (SEC) et la Zone d'Activités de St André avec des artisans (plombier, carrossier, menuisier...), un dépôt de produits pétroliers...
- Sur le Laghet sont implantées la carrière de Somat et la Zone d'Activité du Papaton
- Enfin, la Zone d'Activité Anatole France avec des artisans (chaudronnier, menuisier, électricien...), une entreprise de transports pétroliers, une déchetterie, borde le Paillon de Nice.

Les pollutions d'origine industrielle ont fortement diminué depuis les années 80 grâce aux décrets d'applications de la loi 76-629 du 10 juillet 1976 (installations classées ) relative à la protection de la nature (repris dans le Code de l'Environnement). Néanmoins, des pollutions ponctuelles demeurent et leur origine n'est pas toujours identifiée précisément (rejets non prétraités, rejets directs...). Cette problématique industrielle affecte particulièrement le fonctionnement de la station d'épuration de Drap.

La présence de moulins toujours en exploitation, comme à Peillon et à Contes, est à l'origine d'un fort apport de Matières Organiques (marginés) de façon saisonnière de novembre à février-mars. La DRIRE a démarré une démarche de régularisation de tous les moulins du département. Comme solution de traitement, l'épandage se révèle difficile à mettre en œuvre pour les moulins des Alpes-Maritimes où les terrains sont souvent trop escarpés. Le traitement par incinération (Lafarge) est à l'étude, ainsi que la mise en place d'un bassin de réception spécifique à la station d'épuration de Drap.

**L'activité agricole**, importante jusqu'à la fin des années 50, s'est marginalisée au profit de l'urbanisation et de la mutation des activités. La surface agricole utile ne représentait déjà que 16% du bassin versant lors du recensement agricole de 1988, et n'est plus que 7% en 2000. Elle est représentée en grande majorité par le pastoralisme (source : RGA 2000 / Agreste (SCEES)).



*Rejet en aval du moulin de Contes. La présence de moulins toujours en exploitation, comme à Peille et à Contes, peut être à l'origine d'un fort apport de Matières Organiques (marginés) de façon saisonnière de novembre à février mars.*



*Station d'épuration de L'Escarène en 2008*

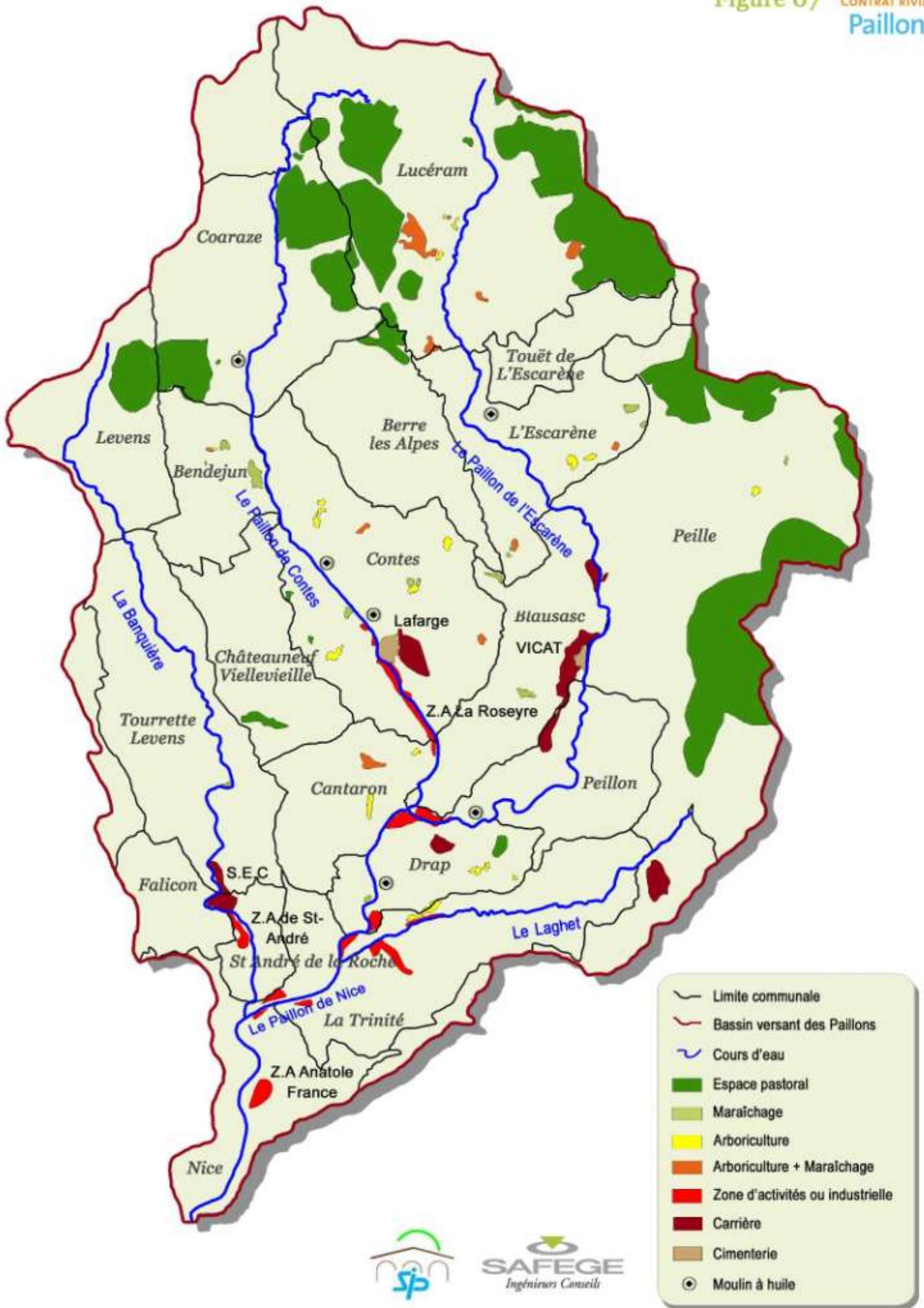
# Localisation des stations d'épuration

Figure 06



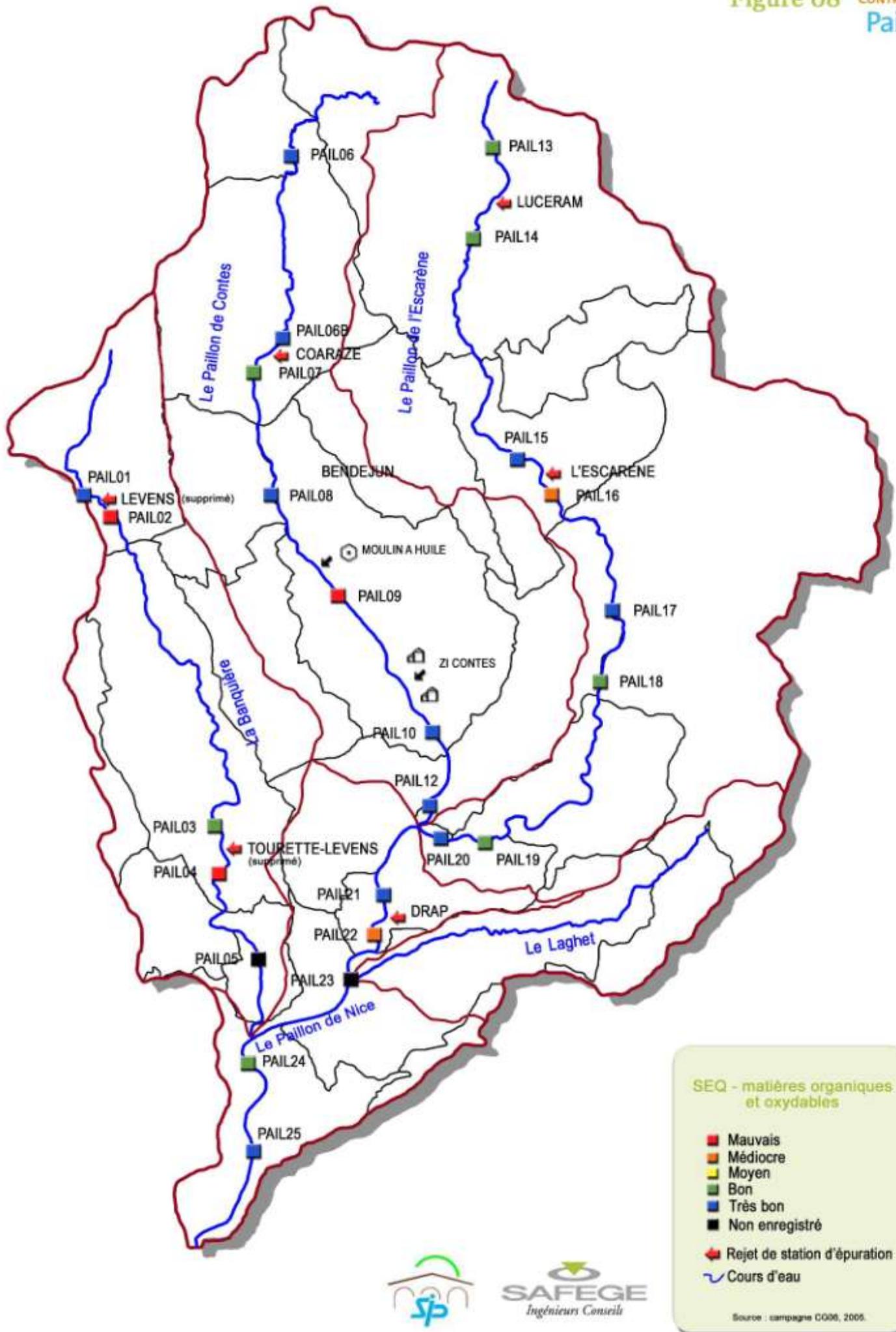
# Les zones d'activités

Figure 07



# Qualité des eaux des Paillons

Figure 08



## **UN FLEUVE ANTHROPISE, SOUMIS A UN REGIME HYDRAULIQUE DIFFICILE, MAIS CONSERVANT UN POTENTIEL NATUREL REMARQUABLE**

### **Les espèces et milieux naturels :**

De nombreuses zones d'inventaires naturels sont répertoriées sur le bassin versant des Paillons. Cependant seule la ZNIEFF 06100113 "Gorges du Paillon", située sur les communes de Blausasc, L'Escarène, Peille, concerne le milieu aquatique (Paillon de L'Escarène).

Il n'y a pas de zone de protection réglementaire, telles que Natura 2000, arrêté de biotope.

Aucune zone humide n'est répertoriée sur le bassin des Paillons.

Pour les peuplements aquatiques, le Paillon offre naturellement des conditions de vie difficiles sur certains tronçons affectés par des assecs fréquents. Cependant, les inventaires piscicoles réalisés périodiquement par la Fédération Départementale de Pêche montrent que cela n'empêche pas, lorsque la pression anthropique est moins présente, le développement d'une faune abondante avec la présence d'espèces d'intérêt patrimonial : le barbeau méridional, le blageon, l'anguille et l'écrevisse à pattes blanches.

Le caractère urbain de la partie aval du bassin versant et les nombreux aménagements (endiguement, artificialisation des berges, ouvrages transversaux) et bien sûr les différents rejets anthropiques, sont d'importantes sources d'altération pour la vie aquatique.

La préservation de la richesse et de l'identité des milieux aquatiques est un enjeu de premier ordre pour les Paillons. La problématique inondation a longtemps constitué à juste titre la préoccupation majeure des communes. Œuvrer pour permettre aux rivières de retrouver un fonctionnement naturel, c'est œuvrer pour que les hommes bénéficient d'eau, de paysages, d'opportunités de découverte des espèces (faune, flore). Cet enjeu est crucial pour les générations futures, tout particulièrement dans un contexte très urbanisé comme le bassin versant des Paillons.

Au travers du plan de gestion piscicole, la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes travaille depuis de nombreuses années pour la gestion de la ressource piscicole.

L'inventaire piscicole réalisé en mai et juillet 2005 par la Fédération de Pêche a montré que l'anguille et le barbeau méridional semblent trouver des conditions favorables à leur développement. Cependant, de manière générale, la ressource piscicole apparaît perturbée malgré un contexte typologique favorable en tête de bassin (état sanitaire médiocre de plusieurs espèces en de nombreux secteurs). Ces dégradations sont dues principalement à la qualité de l'eau, en aval de rejets domestiques notamment. Le degré de perturbation de la population piscicole lié à la présence de seuils, demeure aujourd'hui méconnu. L'évaluation de la "continuité biologique" des cours d'eau fait parti des chantiers engagés dans le cadre de la DCE. L'action correspondante est intégré au Contrat de Rivière (fiche B131).



*Le Paillon en amont de Contes*



*Laune à Touët de L'Escarène*

La ripisylve est un élément important des habitats aquatiques. Cependant, par endroits le lit et les berges des Paillons sont occupés par une ripisylve luxuriante et non entretenue par les riverains. Cette végétation peut générer des embâcles risquant d'aggraver les conséquences des crues. Lors de l'approbation du dossier préalable, le Comité d'Agrément avait demandé que soit établi un programme de restauration et d'entretien de la végétation des Paillons (celui-ci a été réalisé en 2003).

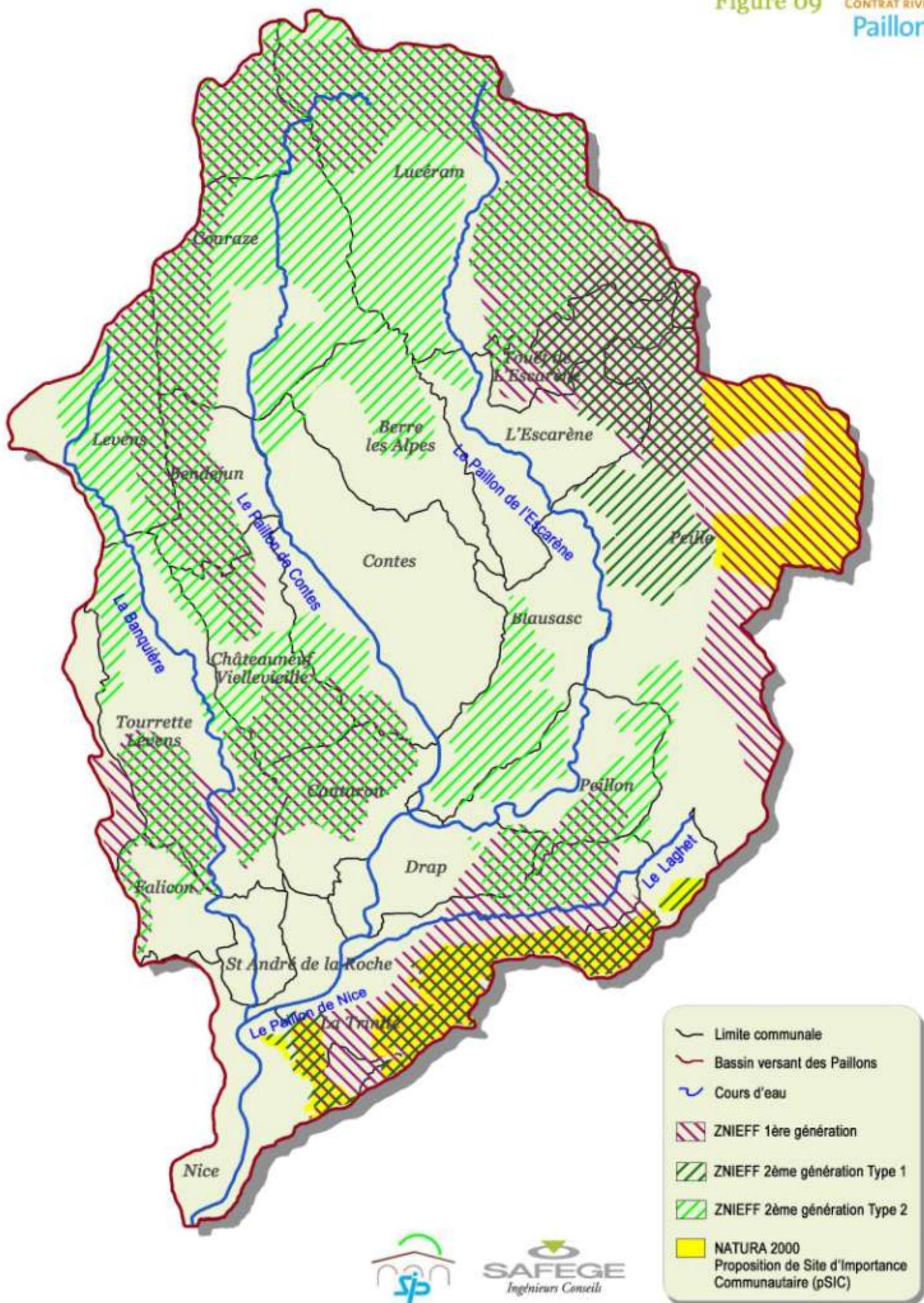
### **Un lien à renouer entre les milieux aquatiques et les hommes**

Si certaines gorges étroites demeurent difficilement accessibles, les fonds de vallons sont largement marqués par la présence humaine (activités, industriels, habitations, routes). Plusieurs villages sont traversés par le Paillon (Drap, L'Escarène, Contes...).

Ainsi, le réseau hydrographique a parfois du mal à être valorisé (dépôts de déchets, berges dégradées, mauvaise accessibilité...), y compris au droit des zones d'habitat pour qui la présence d'un cours d'eau représente pourtant un atout. Ajoutant à cela la crainte historique des crues, les riverains ont, au fil des années, de moins en moins considéré le cours d'eau comme une valeur écologique, paysagère, et récréative. Cela contribue à alimenter les problèmes de déversements de déchets divers et d'insuffisance d'entretien de la végétation.



*Village de L'Escarène*



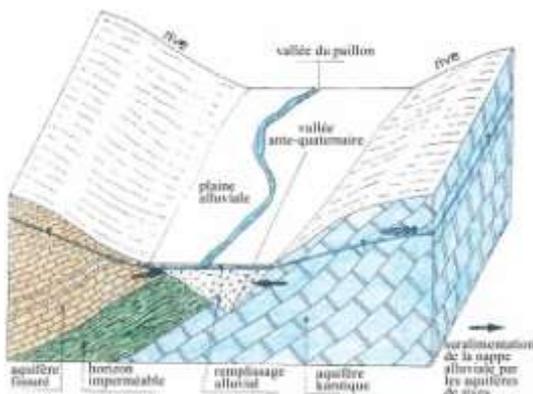
## UNE RESSOURCE EN EAU STRATEGIQUE, MECONNUE ET LARGEMENT SOLLICITEE

Le bassin du Paillon s'inscrit en partie orientale des chaînes subalpines méridionales dont la structure est directement héritée des mouvements tectoniques alpins (Arc de Nice). Son ossature est constituée de diverses roches sédimentaires qui s'étagent du Trias supérieur au Quaternaire et dont l'agencement et la répartition ont subi de nombreuses déformations lors des mouvements alpins (plis, failles, chevauchements).

Il en résulte l'existence de plusieurs ressources en eau souterraine. Le principal aquifère correspond aux calcaires karstifiés du Jurassique. Il est identifié par l'Agence de l'Eau comme « karst d'intérêt patrimonial ».

La nappe d'accompagnement des Paillons ne constitue pas quant à elle une **ressource stratégique** pour l'alimentation en eau potable mais son rôle est sans aucun doute primordial dans les mécanismes régissant les étiages des cours d'eau.

En effet, dans la basse vallée, le réseau hydrographique des Paillons subit des diminutions sensibles de son débit pouvant conduire à l'assèchement de certains tronçons lors des périodes de sécheresse, en particulier en été. Cet état résulte de pertes plus ou moins prononcées des eaux de surface au profit de la nappe alluviale, ce qui correspond à un véritable sous-écoulement occulte dans le remplissage alluvial sous-jacent (cf. schéma ci-dessous).



*Le lit du Paillon à sec, dans la traversée de Nice*

Ce processus d'échange naturel semble accru depuis quelques décennies par les conditions climatiques et d'exploitation des ressources en eau du bassin :

- d'une part une réduction des apports amont, liée au captage des diverses sources de rives, privées de surverse en périodes de pointe,
- d'autre part une augmentation très importante des prélèvements le long du cours et à l'aval. Depuis quelques années, on observe une multiplication des forages sollicitant cette ressource. Ces recherches en eau ont eu le mérite de confirmer le potentiel des ressources karstiques du secteur mais elles ont été menées sur l'initiative de chaque collectivité sans véritable coordination.

La réalisation d'une étude sur les nappes souterraines faisait partie des études complémentaires demandées par le Comité d'Agrément du dossier préalable.

L'alimentation en eau potable est principalement assurée par des captages de sources. Depuis une dizaine d'années, elle est complétée par des forages profonds afin de bénéficier d'un débit plus régulier et d'une meilleure protection de la qualité de l'eau.

La mise en place des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine est obligatoire pour les communes. Conformément au plan national santé-environnement, 80% des captages d'eau potable doivent être protégés en 2008.

Sur le bassin des Paillons plusieurs captages n'en sont pas encore dotés, notamment sur les communes de Drap, Lucéram, Duranus Peillon et Peille.

Les ressources en eau des Paillons (superficielles et profondes) sont considérées par l'Agence l'Eau comme "**ressource stratégique**". A ce titre, le Contrat de Rivière doit être l'outil qui va contribuer à la mise en œuvre de la gestion de cette ressource.

# Les zones d'assecs

Figure 10



## Les 6 enjeux définis en 2001

### 1. Améliorer la gestion des inondations

- en mettant en place un niveau de protection adapté à la vulnérabilité des différentes zones sensibles,
- en entretenant la végétation du lit et des berges,
- en maîtrisant l'urbanisation,
- en préservant la couverture végétale sur le bassin versant pour mieux gérer le ruissellement.

### 2. Améliorer la qualité de l'eau sous tous ses aspects

- par la création ou par l'amélioration d'ouvrages de traitement pour réduire les émissions polluantes,
- par la disparition des nuisances associées : odeur, envasement, détritiques,
- par la maîtrise de l'eutrophisation (limiter la prolifération algale),
- par l'amélioration de l'assainissement individuel,
- par la maîtrise des rejets des eaux non contrôlées.

### 3. Restaurer le lit et les berges

- en restaurant et en entretenant la végétation des berges,
- en enlevant les décharges sauvages,
- en reprenant des terrains gagnés par des remblaiements sauvages,
- en protégeant les berges.

### 4. Protéger les ressources souterraines.

- en développant des connaissances concernant l'évaluation de la ressource souterraine et de sa capacité de soutien à l'étiage.

### 5. Aménagement récréatif et paysager

- en favorisant l'émergence de projets d'aménagements touristiques, récréatifs ou paysagers,
- en mettant en place des circuits de découverte et de valorisation du patrimoine rural liés à la rivière (eau, phénomènes karstiques, faune, flore...),
- en trouvant un juste équilibre entre l'ouverture vers un public plus large et la protection de l'environnement,
- en réinventant un rapport de filiation entre le cours d'eau et les installations humaines, notamment les villages perchés.

### 6. Information et sensibilisation

- par la sensibilisation des populations du bassin versant à l'intérêt de la démarche "Contrat de Rivière",
- par la pérennisation des actions grâce à une prise de conscience des enjeux.

**Ces enjeux ont été repris et adaptés pour l'établissement du Contrat de Rivière.**

Remarques :

Le Contrat de Rivière ne comporte pas d'actions spécifiques à la maîtrise de l'urbanisation (enjeu 1), qui relève avant tout d'une planification au niveau des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...)

Le chargé de mission du SIP fait parti des groupes de travail qui élaborent les SCOT. A ce titre, il a un rôle de conseil en matière d'urbanisation proche des cours d'eau.

Notons également que les Plans de Prévention des Risques naturels inondation, établi par l'état, orientent l'urbanisation en tenant compte de ce risque.

Le recensement des remblaiements sauvages (enjeu 3), n'est pas suffisamment abouti à ce jour pour donner lieu à des actions concrètes.

En 2006, le SIP a réalisé une étude sur l'évolution de la morphologie des Paillons au cours des 50 dernières années. Cette étude se base sur des photographies aériennes de 1955 et de 2004. Les terrains gagnés sur le fleuve ont pu être pré-identifiés. Un complément d'étude pourra être réalisé sur cette base par le futur chargé de mission du Contrat de Rivière. Une fiche action sur ce thème pourrait être intégrée à mi-parcours du Contrat de Rivière.

# LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

---

Les objectifs déclinés sur la base des objectifs généraux définis dans l'étude préalable et de la prise en compte des réactualisations, sont les suivants :

## **OBJECTIF VOLET A - AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU**

- **Sous volet A1** Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement
- **Sous volet A2** Développer l'assainissement domestique
- **Sous volet A3** Résorber les pollutions industrielles

## **OBJECTIF VOLET B1 – RESTAURER, PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL**

- **Sous Volet B1.1** Restaurer et entretenir la ripisylve
- **Sous Volet B1.2** Mise en valeur de la traversée des cours d'eau dans les villages
- **Sous Volet B1.3** Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables

## **OBJECTIF VOLET B2 - ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES**

- **Sous Volet B2.1** Maîtriser les inondations dans les zones rouges
- **Sous Volet B2.2** Conforter les berges et les ouvrages d'art
- **Sous Volet B2.3** Garantir le libre écoulement fluvial
- **Sous Volet B2.4** Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

## **OBJECTIF VOLET B3 - CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

- **Sous Volet B3.1** Améliorer la connaissance de la ressource en eau
- **Sous Volet B3.2** Protection et mise en valeur de la ressource en eau

## **OBJECTIF VOLET C - COORDONNER, SENSIBILISER ET EVALUER LE CONTRAT DE RIVIERE**

- **Sous Volet C1** Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière
- **Sous Volet C2** Informer et sensibiliser le public
- **Sous Volet C3** Evaluer le Contrat de Rivière

# DES OBJECTIFS QUI REPONDENT AUX ORIENTATIONS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU ET DU SDAGE

*" Environ 70% de la superficie du bassin Rhône Méditerranée est couverte par des procédures de gestion locale (SAGE et contrats de milieux notamment). Les structures porteuses de ces démarches menées le plus souvent à l'échelle des sous-bassins versants constituent les relais essentiels pour la mise en oeuvre de la politique de l'eau " (extrait du projet de SDAGE, décembre 2007).*



Transposée en droit français en 2004, la D.C.E fixe une méthode de travail et des objectifs jusqu'en 2015.

La définition des objectifs généraux et du cadre de mise en œuvre de la Directive 2000/60 du 23 octobre 2000, transposée en droit français en 2004, sont les suivants :

- Objectif fondamental : établir un cadre pour la protection des eaux entrant dans le champ d'application
- Objectifs environnementaux :
  - Atteinte du bon état écologique des masses eaux d'ici 2015. Des assouplissements sont envisageables pour certaines masses d'eau risquant de ne pas atteindre cet objectif pour 2015
  - Respect des objectifs des "zones protégées" ;
  - Respect des normes pour les rejets de substances toxiques ;
  - Non dégradation des milieux.



Le **projet de révision du SDAGE**, présenté au Comité de Bassin le 13 décembre 2007 a été approuvé. Un document de consultation a été soumis au public d'avril à octobre 2008, puis aux différentes assemblées (Conseils régionaux et généraux, chambres consulaires, autres organismes représentant la société civile) de janvier à mai 2009.

La validation du SDAGE est prévue pour fin 2009.

Huit **Orientations Fondamentales (OF)** ont été définies et déclinées en plusieurs dispositions.

Le détail des dispositions est présenté partiellement en annexe. En italique, sont repris des extraits de commentaires concernant les Contrats de Milieux.

Nota : Sur toutes les fiches actions, sont reportées les orientations et dispositions du futur SDAGE auxquelles elles répondent.

## Les Orientations Fondamentales du SDAGE (cf. détail des dispositions en annexe)

- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF3 : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs fondamentaux
- OF4 : Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'Eau
- OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF6 : Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF8 : Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

# Les masses d'eau du bassin versant des Paillons

Le tableau suivant présente les masses d'eau du bassin versant des « Paillons et Côtiers Est » ainsi que les objectifs correspondant, est présenté ci-dessous (source : Agence de l'eau, fév. 2009).

Sous bassin versant LP_15_11 « Paillons et Côtiers Est »									
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique	Objectif de bon état	Justification			
		Etat	Echéance	Echéance	Echéance	Cause	Paramètre		Usages et activités spécifiques
FRDR10459	Ruisseau de la Banquière	Bon état	2015	2015	2015				
FRDR11089	Ruisseau du Redebraus	Bon état	2015	2015	2015				
FRDR11542	Ruisseau de l'Erbosssiera	Bon état	2015	2015	2015				
FRDR11995	Vallon du Lagnet	Bon état	2015	2015	2015				
FRDR12100	Paillon de Contes	Bon état	2015	2015	2015				
FRDR76a	Paillon de L'Escarène (de la source au Paillon de Contes)	Bon état	2015	2015	2015				
FRDR76b	Paillon de Nice (du Paillon des Contes à la mer)	Bon potentiel	Objectif moins strict	2015	Objectif moins strict	Faisabilité technique	Hydrologie, morphologie, continuité	Protection contre les crues : zones urbaines Infrastructure (dvpt durable)	

Ainsi, toutes les masses d'eau du bassin versant des Paillons, à l'exception du Paillon de Nice, doivent atteindre le bon état en 2015.

Pour le Paillon de Nice, « masse d'eau fortement modifiée », les critères ne permettant pas d'atteindre le bon état en 2015 sont l'hydrologie, la morphologie et la continuité.

# Le programme de mesures des masses d'eau des Paillons

Extrait du projet de programme de mesure (projet de SDAGE 2007) :

« Les principaux problèmes liés au contexte du territoire « Côtier Est et Littoral » sont les suivants :

- l'absence de démarches de gestion globale et concertée sur certains territoires à enjeux ;
- des déséquilibres quantitatifs sur les cours d'eau et les eaux souterraines ;
- des altérations de la morphologie et de la continuité biologique ;
- des menaces sur le maintien de la biodiversité pour les eaux côtières.

*Cependant, des actions sont déjà en cours sur le territoire pour traiter ces principaux enjeux. Elles concernent notamment la réduction des pollutions domestiques et industrielles et les menaces sur la biodiversité ainsi que les déséquilibres quantitatifs.*

*Le programme de mesures s'inscrit donc dans la continuité des actions déjà engagées. Il concerne particulièrement la poursuite de la mise en place de dispositifs de gestion concertée et des mesures visant à préserver la ressource en eau superficielle et souterraine, et à restaurer la continuité biologique des cours d'eau. »*

Le programme de mesures complémentaires défini pour le bassin versant des Paillons (eaux superficielles et eaux souterraines), est repris ci-après (source : Agence de l'Eau, Fév. 2009).

Nota : La caractérisation des mesures par masse d'eau est toujours en chantier. Ce programme de mesures est susceptible d'être adapté d'ici la validation définitive du SDAGE.

L'ensemble des documents sera soumis à la consultation des assemblées pour une validation en mai 2009.

**Tableau 3 : Programme de mesure des masses d'eau superficielles des Paillons**

SOUS BASSIN VERSANT LP_15_11 « PAILLONS ET COTIERS EST »						
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	N° du problème	Libellé du problème	Code mesure	Libellé mesure	Actions du Contrat de Rivière répondant à la problématique
FRDR76b	Le Paillons de Nice	1	Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	En cours, avec l'établissement du dossier définitif du Contrat de Rivière (Volet C)
FRDR76a	Le Paillons de L'Escarène	1	Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
FRDR76a	Le Paillons de L'Escarène	14	Déséquilibre quantitatif	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	Un premier recensement a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du dossier préalable de candidature (2001). Action inscrite dans le programme d'actions du Contrat de Rivière (volet B3)
FRDR76b	Le Paillons de Nice	14	Déséquilibre quantitatif	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	
FRDR76b	Le Paillons de Nice	15	Altération de la continuité biologique	3C11	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison	Action inscrite dans le contrat de Rivière (B131)
FRDR76b	Le Paillons de Nice			5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	Les actions A12, A31, et A33 vont y contribuer.
FRDR76b	Le Paillons de Nice			5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	Les actions A12, A31, et A33 vont y contribuer.
FRDR76b	Le Paillons de Nice			5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	Les actions A12, A31, et A33, ainsi que l'action A32 relative au traitement des résidus des moulins, vont y contribuer.

**Tableau 4 : Programme de mesure des masses d'eau souterraine des Paillons**

n° ME sout	Intitulé ME	Problème à traiter	n° mesure	Intitulé mesure	Actions du Contrat de Rivière répondant à la problématique
FR_DO_328	<b>Alluvions du Var et Paillons</b>	Risque pour la santé	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	La régularisation des périmètres de protection des captages est à la charge des communes. L'action B315 visant à sensibiliser les usagers à la ressource en eau, peut contribuer à accélérer les démarches. L'action B311 permettra d'affiner les périmètres d'alimentation des captages et aider à la prise de décision concernant la question de maîtrise foncière.
FR_DO_328B	<b>Paillons de Comte et d'Escarène</b>	Substances dangereuses hors pesticides	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	Actions du volet A, visant à améliorer la qualité des effluents domestiques et à diminuer les rejets industriels.
		Déséquilibre quantitatif	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage	Actions B311, B313
FR_DO_232	<b>Calcaires jurassiques et crétacés des Paillons sous couverture</b>	Déséquilibre quantitatif	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Cette mesure pourra être entreprise sur la base de l'action B311. L'action B315 visant à sensibiliser les usagers à la ressource en eau, accompagnera cette démarche.
			3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvement	Action B312

Les masses d'eau souterraines des Paillons constitue une « **ressource stratégique** ».

Le **volet B3** du programme d'action du Contrat de Rivière répond à cette problématique, notamment par l'engagement d'une importante étude hydrogéologique portée par le Conseil Général.

Nota : Pour les actions qui répondent à ces programmes de mesures, la référence correspondante est indiquée dans les fiches action.

Le Comité de Rivière sera associé aux actions mises en œuvre.

**La majorité des actions du Contrat de Rivière des Paillons répond aux orientations et dispositions du futur SDAGE. Citons en particulier la mise à niveau des stations d'épuration, l'intégration de la problématique industrielle et des déchets des moulins, les programmes pluri-annuels d'entretien de la ripisylve, les études relatives à la continuité biologique et à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales, la rénovation du système d'annonce de crues, l'étude sur les ressources en eaux souterraines et la bancarisation des points de prélèvement, et biensûr l'existence d'une structure porteuse.**

**Comme le met en évidence le chapitre suivant, le Contrat de Rivière des Paillons va contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs de "bon état" des milieux.**

**Le programme d'action est présenté ci-après.**

# LA JUSTIFICATION DES ACTIONS AU REGARD DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES EXIGENCES EUROPEENNES ET NATIONALES

---



# Volet A

## Améliorer la qualité de l'eau



## ■ Volet A ■

Les actions proposées dans ce volet doivent être réalisées dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l'assainissement, issue de la Directive relative aux eaux résiduaires urbaines (DERU) de 1991 (cf. encart ci-dessous).

Elles répondent également aux dispositions du futur SDAGE, en particulier :

- Disposition 5A-01 : Mettre en place ou réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux de ruissellement
- Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux
- Disposition 5A-03 : Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement
- Disposition 5C-01 : Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines ainsi que leur suivi
- Disposition 5C-02 : Réduire les rejets des sites industriels

Enfin, la MISE avait souhaité lors du Comité d'Agrément de 2001, que le Contrat de Rivière intègre la gestion des pollutions domestiques.



**La directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991** a pour objectif de faire traiter les eaux de façon à éviter l'altération de l'environnement et en particulier les eaux de surface.

Cette directive a été transcrite en droit français dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et surtout dans le décret n° 94-469 du 3 juin 1994. Ce texte définit les obligations des collectivités locales en matière de collecte et d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et les modalités et procédures à suivre pour les agglomérations de plus de 2000 équivalents-habitants.

Les communes concernées doivent notamment :

- réaliser des schémas d'assainissement en déterminant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles qui relèvent d'un assainissement individuel (non collectif).
- établir un programme d'assainissement sur la base des objectifs de réductions des flux polluants fixés par arrêté préfectoral pour chaque agglomération délimitée au préalable par arrêté préfectoral.
- réaliser les équipements nécessaires, l'échéance ultime étant fin 2005.

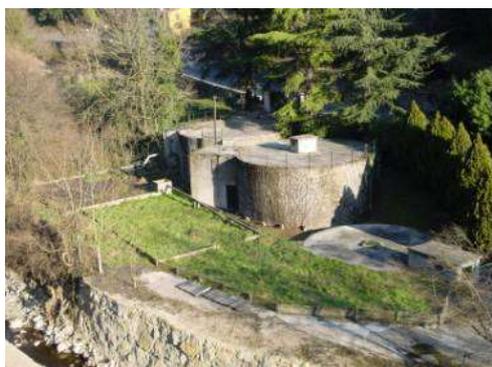
Tous les **systèmes d'assainissement** du bassin versant des Paillons ont fait l'objet de diagnostics et de programmes de travaux à l'occasion des schémas directeurs d'assainissement (celui de Drap n'est pas finalisé).

De nombreuses améliorations ont déjà été réalisées (développement de l'assainissement collectif, réhabilitation ou suppression de stations d'épuration). Ces travaux représentent une contribution forte à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles du bassin versant des Paillons.

Les actions réalisées au cours des dernières années sont rappelées ci-après pour mémoire.



Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Raccordement des eaux usées de Peillon au système d'assainissement de Drap	SILCEN
Raccordement des eaux usées de Bendejun au système d'assainissement de Contes	SILCEN
Réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Blausasc	SILCEN
Raccordement des eaux usées de Levens au système d'assainissement de Nice	CANCA
Raccordement des eaux usées de Tourette Levens au système d'assainissement de Nice	CANCA
Raccordement du quartier de la Feuilleraie au réseau d'assainissement collectif	CANCA
Extension du réseau d'assainissement au quartier de la Vernéa	SICTEU
Extension du réseau d'assainissement aux quartiers Cannet et Lausas	SILCEN
Extension du réseau d'assainissement route de Laghet	CANCA
Extension du réseau d'assainissement au quartier La Rocca	CANCA
Extension du réseau d'assainissement au quartier Tralatorre	CANCA
Extension du réseau d'assainissement au quartier du Rayet inférieur	CANCA
Extension du réseau d'assainissement à Colle de Revel	CANCA



Ancienne STEP de Tourette-Levens

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de **l'assainissement non collectif**. Elle précise en particulier que les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit contribuer à réduire les pollutions des nappes et des milieux superficiels par le mauvais fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel du bassin versant.

Sur le bassin versant des Paillons, les SPANC ont été lancés par le SILCEN et la Communauté Urbaine de Nice. Ils sont au stade du recensement et du diagnostic des dispositifs.

Le Contrat de Rivière va permettre la poursuite des efforts engagés en matière d'assainissement des eaux usées, et répondre ainsi aux objectifs de la DCE et aux orientations du SDAGE : "poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle". Les actions correspondantes sont déclinées dans les 3 sous-volet suivants.



## ■ Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement ■

En finalisant les travaux d'amélioration des stations d'épuration qui ne permettent pas de traiter les effluents conformément aux normes en vigueur (station de L'Escarène, de Drap en particulier).

### Les actions proposées :

- A11 Réhabilitation de la station d'épuration à L'Escarène
- A12 Amélioration du fonctionnement de la STEP de Drap
- A13 Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram
- A14 Travaux d'amélioration de la STEP de Peille

## ■ Développer l'assainissement domestique ■

- En réhabilitant les réseaux de collecte d'eaux usées de manière à réduire la fréquence des rejets directs dans le Paillon
- En procédant au raccordement de secteurs rejetant directement leurs effluents au milieu naturel (commune de Touët de L'Escarène), ou en assainissement non collectif

### Les actions proposées :

- A21 Raccordement des eaux usées de Touët de L'Escarène au système d'assainissement de L'Escarène
- A22 Renforcement de la capacité du collecteur d'assainissement des eaux usées de l'avenue Maréchal Lyautey à Nice (Phase 1).
- A23 Raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes
- A24 Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau Lycée de Drap
- A25 Raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif
- A26 Remplacement du collecteur DN400 « la Roseyre » 2ème tranche

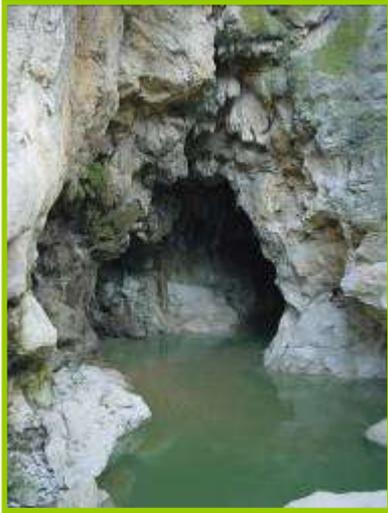
## ■ Résorber les pollutions industrielles ■

- En identifiant mieux les sources de rejets non conformes
- En instaurant un plan de sensibilisation et de concertation entre acteurs concernés afin de trouver des solutions concrètes, notamment sur la problématique des déchets des moulins.

### Les actions proposées :

- A31 Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Drap
- A32 Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins
- A33 Sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels (conventions de rejet, pré-traitement...)





# Volet B1

**R**estaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel



## ■ Volet B1 ■

Ce volet répond à deux enjeux principaux :

- L'application des dispositions du futur SDAGE, en particulier :
  - Disposition 6A-02 : Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux
  - Disposition 6A-07 : Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs
  - Disposition 6A-08 : Restaurer la continuité des milieux aquatiques dans les secteurs prioritaires
  - Disposition 6C-05 : Mettre en oeuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence
- La réponse aux demandes faites par le Comité d'Agrément en 2001 lors de la validation du dossier préalable, en particulier la mise en place d'un plan de gestion de la ripisylve pour lutter contre les inondations, l'amélioration des connaissances sur les milieux naturels, la valorisation du patrimoine conciliée avec la protection des milieux.

Les réponses apportées sont déclinées dans les sous-volets suivants.

### ■ Restaurer et entretenir la ripisylve ■

- En mettant en application le programme de gestion de la ripisylve des bassins versant de la Banquière et des Paillons, établi dans le cadre de l'étude réalisée par GREN en 2003 (cf. § sur les études complémentaires engagées depuis 2001).
- En améliorant la connaissance des petits vallons affluents non étudiés, et en prévoyant également un entretien si nécessaire



*Travaux d'entretien de la ripisylve*





Les travaux les plus urgents ont déjà été entrepris par le SIP. Ci-dessus, le secteur de la Grave de Peille avant et après travaux d'intervention sur la ripisylve.

## Les actions proposées :

- B111** Programme pluri-annuel d'entretien de la ripisylve des Paillons
- B112** Programme pluri-annuel d'entretien de la ripisylve de la Banquière
- B113** Connaissance de l'état des vallons affluents

## ■ Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages ■

En réalisant des travaux de réhabilitation du corridor végétal et paysager au droit des traversées de village. Ces travaux, découlant d'études réalisées par GREN en 2004-2005, ont une double fonction :

- Participer à la restauration des habitats naturels dégradés par le manque d'entretien, par le dépôt de déchets et favoriser ainsi le retour d'une vie faunistique plus riche
- Permettre aux riverains de se réapproprier le cours d'eau comme une valeur positive en créant des accès aux berges, susciter ainsi un meilleur entretien et diminuer les agressions du milieu naturel (déchets, ordures...).



Traversée de L'Escaène, aujourd'hui



Traversée de Contes, aujourd'hui



## Les actions proposées :

- B121 Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène
- B122 Etude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap
- B123 Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice
- B124 Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes
- B125 Mise en valeur du site de Brocarel, du stade jusqu'au lit de la Banquière t protection des berges à Tralatorre..

## ■ Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables ■

- En intégrant les études que l'ONEMA doit engager dans le cadre de la DCE et du futur SDAGE (orientation fondamentale n°6-C) qui vont permettre d'établir l'état des lieux de la continuité biologique des Paillons d'une part, et la réalisation de l'étude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales d'autre part (cf. encart ci-dessous).



Le Règlement R(CE) du n°1100/2007 du Conseil des ministres du 18 sept. 2007, publié au JO de l'Union Européenne du 22 sept 2007, dit "Règlement anguille", institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes, à travers la mise en place d'un plan de gestion à élaborer par chaque État membre d'ici fin 2008. Dans ce cadre, les Paillons sont proposés comme zones d'actions prioritaires, sur lesquelles des mesures de restauration de la libre circulation de l'anguille devront être proposées.

Le Paillon de L'Escarène (de sa source au Paillon de Contes) (masse d'eau FRDR76A) est retenu comme aire candidate au titre des réservoirs biologiques, en application du 1° de l'article L.214-17-I du Code de l'Environnement, relatif aux nouveaux critères de classement des cours d'eau. De même, la proposition des Paillons en zone d'actions prioritaires dans le cadre du Règlement anguille étend les possibilités de classement à l'ensemble du cours d'eau ainsi qu'à l'alinéa 2° du L.214-17-I (circulaire classement du 06/02/2008)

- En poursuivant l'action engagée par la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes, de recensement de caractérisation de l'état de santé des peuplements piscicoles



- En favorisant la découverte sur le terrain des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles, en créant des "sentiers piscicoles" au niveau de secteurs particulièrement propices (Contes - Bendejun, Grave de Peille) et en mettant en valeur des secteurs particulièrement remarquables sur le plan patrimonial et paysager tels que la grotte de Fuon Cauda.



*Secteur Contes - Bendejun*



*Secteur de la Grave de Peille à Contes*

## Les actions proposées :

- B131** Etude préalable à l'amélioration de la continuité biologique des Paillons
- B132** Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales
- B133** Campagne d'évaluation de la qualité piscicole
- B134** Création d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille
- B135** Création d'un sentier piscicole et floristique entre Contes et Bendejun
- B136** Réhabilitation et mise en valeur du vallon du Redebras
- B137** Protection et mise en valeur paysagère de la grotte de Fuon Cauda
- B138** Inventaire du patrimoine lié au milieu aquatique





# Volet B2

Assurer la protection contre les  
crues



## ■ Volet B2 ■

Les actions du volet B2 répondent à l'un des 2 enjeux prioritaires du Contrat de Rivière avec "la qualité des eaux et des milieux", définis par le Comité d'Agrément en 2001 : "la maîtrise du risque inondation".

Bien que ce volet soit largement avancé depuis 2001 grâce aux études et aux travaux déjà réalisés par le SIP, il demeure une partie importante du Contrat de Rivière.

Le programme d'actions s'inscrit en cohérence avec l'orientation fondamentale n°8 du futur SDAGE, "gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau" et en particulier des dispositions suivantes :

- Disposition 8-05 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-06 : Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve
- Disposition 8-08 : Réduire la vulnérabilité des activités existantes
- Disposition 8-09 : Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
- Disposition 8-10 : Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise

Il s'articule autour de 4 sous-volets.

### ■ Maîtriser les inondations dans les zones rouges ■

- En réalisant les travaux nécessaires à la protection des biens et des personnes au droit de deux secteurs à enjeux situés en zone rouge du PPRi : la zone d'activité Anatole France et le quartier de la Condamine.

Ces travaux, définis sur la base d'études hydrauliques spécifiques (réalisées respectivement en 2002 et en 2005), ont déjà été autorisés par la MISE.



Zone d'habitat de la Condamine (Contes)



ZA Anatole France (La Trinité)



## Les actions proposées :

- B211 Recalibrage et protection des berges du Paillon dans le quartier de la Condamine
- B212 Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France

## ■ Conforter les berges et les ouvrages d'art ■

En restaurant ou en renforçant les ouvrages existants (protections de berges, ouvrages transversaux) :

- pour assurer la continuité de leur rôle de protection des terrains riverains contre les crues, ou de stabilisation du profil en long du cours d'eau
- pour éviter que la dégradation ou la destruction des ouvrages par affouillement, érosion...ne génèrent des embâcles dangereux ou polluants lors des crues



Berge de la Banquière au droit de "Cassauto"



Seuil de Ste-Thècle à Peillon

## Les actions proposées :

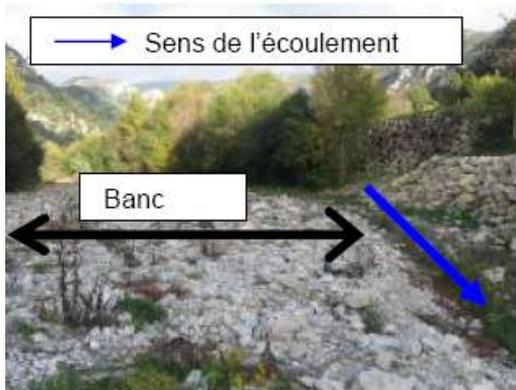
- B221 Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Banquière au niveau de la casse automobile "Cassauto"
- B222 Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle
- B223 Restauration des seuils 1 et 2 de Contes
- B224 Confortement et protection des berges de la Banquière entre la grotte Fuon Cauda et le pont Liprandi
- B225 Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc
- B226 Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice
- B327 Fosse de dissipation du seuil de Châteauvieux



## ■ Garantir le libre écoulement fluvial ■

- En mettant en œuvre le suivi et la gestion du transit sédimentaire après les crues, sur la base des "profils d'objectifs" définis par Sogreah en 2007 dans le plan de gestion du transport solide. Cela permettra de réduire les risques de débordement dans les zones sensibles (pour une crue centennale), sans avoir recours à des aménagements, et par conséquent préserver les milieux naturels.

Des mesures topographiques réalisées après les crues, donneront l'emplacement et les volumes de matériaux à déplacer pour conserver une section suffisante de passage.



Novembre 2006



Janvier 2007

*Evolution des bancs alluviaux dans le secteur de Sainte-Thècle (Peillon)- Extrait du plan de gestion du transport solide (Sogreah, 2007).*

- En réalisant des travaux de recalibrage et de reprise d'ouvrages au droit des secteurs pour lesquels des études spécifiques ont été menées et permettre le passage d'une crue centennale.



*Atterrissages sous les ouvrages de franchissement dans la traversée de St-André*



- En procédant au contrôle et au suivi de la mobilité des matériaux présents dans le lit, issus de l'exploitation des carrières VICAT et de la SEC, de manière à demander leur suppression en cas de risque de mobilisation de blocs vers l'aval.



Blocs déposés dans le lit du Paillon au niveau de la carrière VICAT



Formation d'un « barrage » après un épisode pluvieux (VICAT)

## Les actions proposées :

**B231** Gestion du transport solide, campagne topographique

**B232** Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André

**B233** Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André-de-la-Roche

**B234** Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de L'Escarène

**B235** Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de mine de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière



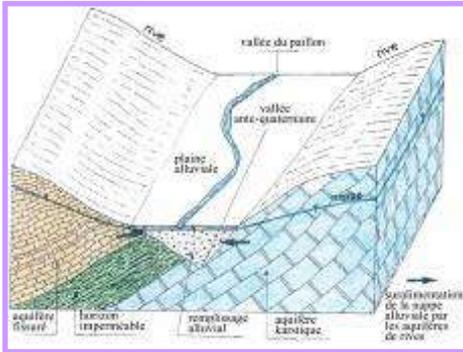
## ■ Gérer le risque inondation et développer la culture du risque ■

- En réalisant une analyse critique et une réactualisation du schéma global d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons.
- En modernisant le Système d'Annonce de Crue de la Ville de Nice qui permet la fermeture du tunnel du Paillon.
- En mettant en œuvre un plan de communication, de sensibilisation et concertation sur le risque inondation auprès des élus et de la population.

### Les actions proposées :

- B241 Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons**
- B242 Etude de Faisabilité en vue de la réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture à Nice**
- B243 Rénovation du système d'annonce de crue de Nice**
- B244 Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde Incitation à la réalisation des DICRIM**
- B245 Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque**





# Volet B3

Contribuer à la gestion de la  
ressource en eaux



## ■ Volet B3 ■

"Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" est l'orientation fondamentale n°7 du projet de SDAGE.

Les actions du volet B3 permettent de répondre aux dispositions qui en découlent :

- Disposition 7-01 : Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins
- Disposition 7-07 : Recenser et contrôler les forages publics et privés de prélèvements d'eau

L'amélioration de la connaissance de la ressource en eau des Paillons avait été demandée lors du Comité d'Agrément en 2001. Elle est en effet nécessaire pour disposer d'un état des lieux exhaustif et définir un plan d'action pour rééquilibrer la ressource.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention et de la maîtrise des risques pour la santé humaine (orientation fondamentale n°5E), il est demandé d'achever la mise en place des périmètres de protection réglementaires des captages d'eau potable (disposition 5E-04).

### ■ Améliorer la connaissance de la ressource en eau ■

- En réalisant une étude hydrogéologique complète. Cette étude sera menée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes

Les « Calcaires jurassiques et créacés des Paillons sous couverture » (masse d'eau FR\_DO\_232) et « Alluvions du Var et Paillons » (masse d'eau FR\_DO\_328) figurent dans la liste des masses d'eau stratégiques. Ces aquifères représentent des ressources en eau particulièrement importantes pour le département des Alpes-Maritimes.

Aujourd'hui, l'étude la plus récente sur la ressource est la thèse de A. Emily<sup>1</sup>. Cependant des investigations complémentaires doivent être menées, en particulier pour préciser les mécanismes régissant les assecs et par conséquent les relations entre les eaux de surface et les eaux souterraines.

- En poursuivant l'action du SIP et en amplifiant le suivi périodique des étiages, des assecs et de la piézométrie (grâce au réseau de mesure opérationnel qui sera installé dans le cadre de l'étude hydrogéologique).
- En procédant au recensement et à la bancarisation des points de prélèvements.
- En mettant en œuvre un plan de communication et de sensibilisation à l'attention des usagers de la ressource.

Les résultats de ces études serviront de base à la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi qu'à sa protection.

---

<sup>1</sup> "Recharge et fonctionnement d'un aquifère karstique tectoniquement compartimenté : exemple des écaïles subalpines de l'Arc de Nice"



## Les actions proposées :

**B311** Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraines, de ses modalités d'exploitation, et des échanges avec les eaux de surface

**B312** Quantification et bancarisation des points de prélèvements

**B313** Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude hydrogéologique (fiche B311)

**B314** Suivi des débits, des assecs et des étiages

**B315** Sensibilisation des usagers à la ressource en eau

## ■ Protéger et mettre en valeur la ressource en eau ■

- En intégrant les résultats du suivi périodique de la qualité des eaux superficielles mené par le Conseil Général des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'Eau.
- En incitant les communes à finaliser la procédure de mise en place des périmètres de protection.
- En mettant en valeur le patrimoine hydrogéologique (sources de Sainte-Thècle).

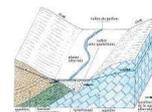


Entrée de l'une des sources de Ste-Thècle

## Les actions proposées :

**B321** Campagne de mesure de la qualité des eaux

**B322** Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle





# Volet C

## Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière



## ■ Volet C ■

Les actions proposées dans le volet C répondent à la nécessité pour tous les contrats de milieu, d'organiser la gestion, la communication et l'évaluation du programme d'action.

Elles répondent notamment aux dispositions suivantes du futur SDAGE :

- Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité.
- Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins versants, cela afin d'organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau.

## ■ Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière ■

En se dotant des moyens humains nécessaires à cette mission de première importance. La gestion du Contrat de Rivière des Paillons sera assurée par un chargé de missions Contrat de Rivière. Le SIP va prochainement lancer une procédure de recrutement pour ce poste.

En complément et en appui technique, le chargé de missions du SIP en poste depuis 1999, continuera à assurer la préparation et le suivi des travaux. Il accompagnera le chargé de missions du Contrat de Rivière pendant sa prise de poste étant donné sa bonne connaissance des milieux et de l'ensemble des acteurs (collectivités, services de l'état...).

Le détail des fonctions des deux postes est fourni dans les fiches action.

### Les actions proposées :

- C11** Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière
- C12** Maintien du poste de chargé de missions au SIP

## ■ Informer et sensibiliser le public ■

- En se dotant des moyens techniques nécessaires à une diffusion la plus large possible de la démarche du Contrat de Rivière et des actions engagées
- En soutenant l'action pédagogique destinée aux enfants, engagée depuis plusieurs années par la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes (milieux aquatiques) et la CANCA (littoral et rôle des stations d'épuration)

### Les actions proposées :

- C21** Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière
- C22** Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique
- C23** Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des STEP





Sensibilisation des scolaires par la Fédération de pêche

## ■ Evaluer le Contrat de Rivière ■

- En établissant et en alimentant le tableau de bord dédié au Contrat de Rivière
- En rédigeant les rapports d'avancement du programme d'actions du Contrat (rapport à mi-parcours et rapport de fin de Contrat), destinés à être diffusés

L'observatoire et le tableau de bord de suivi des actions du Contrat de Rivière comportera 2 outils principaux:

- Une base de données du programme d'actions : outil informatique de gestion permettant un suivi régulier, technique et financier de l'avancement des actions,
- Un tableau de bord de suivi et d'évaluation environnementale des actions, qui fera l'objet d'un rapport annuel. Le SIP utilisera le tableau de bord réalisé par le **RRGMA**<sup>1</sup>.

Les rapports auront pour objet de communiquer à l'ensemble des partenaires du Contrat, une analyse du programme des actions engagées et de l'atteinte des objectifs fixés.

Pour ce faire, l'établissement et la mise à jour du tableau de bord sont basés sur des indicateurs :

- Indicateurs d'état : ces indicateurs permettent d'évaluer l'évolution de la qualité des milieux et des usages (selon les normes en vigueur) au regard des actions du Contrat de Rivière. L'utilisation de ces indicateurs impose l'existence de programmes d'observation ou de surveillance stables (ex : Campagnes qualité des eaux superficielles du Conseil Général, inventaires piscicoles Fédération de Pêche, jaugeages des étiages par le SIP...).
- Indicateurs de réponse : ces indicateurs permettent d'apprécier les efforts engagés pour répondre aux objectifs majeurs du Contrat de Rivière.

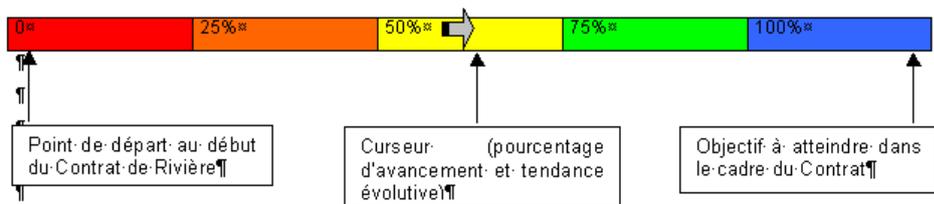
Toutes les actions du Contrat de Rivière sont liées à au moins un ou plusieurs indicateurs de réponse. Au minimum, il s'agira d'évaluer la bonne réalisation des actions prévues et d'indiquer l'état d'avancement des travaux ou de l'opération.

La lecture des indicateurs se fera au moyen d'une échelle de niveaux allant de 0 à 100%. Cela permettra d'identifier facilement et rapidement le résultat de l'indicateur entre le point de départ au début du Contrat de Rivière et l'objectif à atteindre dans le meilleur des cas.

---

<sup>1</sup> RRGMA : Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques





L'appréciation de la position du curseur sera faite par le chargé de missions du Contrat de Rivière, et sera donc forcément subjective. Elle n'a pas pour objet d'être quantifiée précisément mais de permettre de suivre une tendance.

Pour chaque indicateur, le chargé de missions du Contrat de Rivière rappellera les actions concernées dans la rubrique : "Liste des actions liées à cet indicateur".

L'architecture d'un bilan et les indicateurs associés sont présentés ci-dessous. Celle-ci pourra être complétée/ajustée/améliorée par le chargé de missions du Contrat de Rivière :

Partie 1 : elle présentera l'état d'avancement des actions dans le temps, et constitue l'un des indicateurs de réponse principal

Partie 2 : elle présentera des résultats des indicateurs d'état (IE) vis à vis de deux thématiques :

- la qualité des milieux aquatiques
- la satisfaction et la sensibilisation des usagers

Partie 3 : par objectif et par programme, seront présentés les résultats des indicateurs de réponse (IR), accompagnés de commentaires permettant de les expliciter : précisions sur les travaux effectués, explication de difficultés rencontrées pour la réalisation de certaines opérations...

Partie 4 : un tableau de corrélation entre les indicateurs d'état et de réponse permettra de mettre en valeur l'impact des actions du Contrat de Rivière sur l'amélioration des milieux ("gain environnemental").

## Les actions proposées :

- C31** Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions
- C32** Bilans intermédiaire et final du Contrat de Rivière



# GESTION DU CONTRAT ET COORDINATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS LOCAUX

---

## LA GESTION ET L'ANIMATION DU CONTRAT

C'est le SIP qui sera la structure porteuse de l'animation et de la gestion du contrat de Rivière, en partenariat avec le SIVOM Val de Banquière et la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur.

Il est probable que la CU de Nice Côte d'Azur adhère au SIP, ce qui faciliterait la gouvernance générale du contrat.

Le chargé de mission du Contrat est en cours de recrutement par le SIP. Les chargés de mission actuels du SIP et du SIVOM conserveront leurs missions initiales.

## LA COORDINATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES

La concertation a accompagné l'élaboration du dossier de Contrat de Rivière. Elle a en particulier été établie avec les principaux acteurs du bassin versant et des bassins versants voisins, en charge de démarches intercommunales qui élabore les documents d'orientation et d'objectifs, ainsi que les documents de gestion intégrée des milieux naturels :

- Les **Plans Locaux d'Urbanisme** des communes (PLU) ;  
→ Le chargé de missions du Contrat de Rivière gardera un contact permanent avec les responsables d'élaboration des PLU et assistera à certaines réunions.

- Les **Plans de Prévention des Risques inondation** des communes (PPRi) ;

Commune	Etat	Date
Blausasc	Approuvé	17/11/1999
Contes	Approuvé	17/11/1999
Drap	Approuvé	17/11/1999
L'Escarène	Approuvé	17/11/1999
La Trinité	Approuvé	17/11/1999
Levens	Prescrit	24/12/1999 21/03/2005
Nice	Approuvé	17/11/1999
Peille	Approuvé	23/12/1998
Peillon	Approuvé	17/11/1999

- L'étude hydrogéomorphologique globale proposée au volet B2 s'appuiera sur ces documents.

## Les **Schémas de COhérence Territoriale de "Nice Côte d'Azur", du "Pays des Paillons" et de la "Riviera Française et de la Roya"**

- Le chargé de missions du SIP assisté par le chargé de missions du Contrat de Rivière garderont un contact permanent avec les responsables d'élaboration des SCOT et assistera à certaines réunions.

Une articulation cohérente avec les bassins versants associés aux autres démarches de gestion intégrée des milieux sera en permanence recherchée :

Immédiatement à l'aval, **le Contrat de Baie d'Antibes à Cap d'Ail** est en cours de finalisation. La masse d'eau concernée est le milieu récepteur des eaux du bassin des Paillons. De plus la commune de Nice, située dans l'aire du Contrat de Rivière des Paillons fait aussi parti du Contrat de Baie d'Antibes à Cap d'Ail.

→ Conformément aux dispositions du futur SDAGE qui demande notamment que soit "assurer la coordination au niveau supra bassin versant", les deux chargés de missions seront régulièrement en contact. Ils participeront notamment aux réunions et groupes de travail respectifs, échangeront les informations transversales, des retours d'expérience...

Vers la frontière italienne, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), travaille sur une démarche de **gestion intégrée à l'échelle des bassins versants transfrontaliers Roya, Riviera, Principauté de Monaco et du littoral associé**. Le projet vise notamment un état des lieux /diagnostic du territoire et à la mise en place d'une chaîne d'alerte et d'une entraide opérationnelle en cas de pollution marine.

Le Contrat de Rivière et la CARF ont une commune en commun : Peille.

→ Comme avec le Contrat de Baie Antibes Cap d'Ail, le chargé de missions du Contrat de Rivière gardera un contact régulier avec les responsables de la CARF.

Ainsi la vie du Contrat de Rivière sera marquée par la poursuite des échanges réguliers avec les responsables des différents programmes.

# L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

---

Le Contrat de Rivière des Paillons est un engagement de tous les partenaires pour une durée de 5 ans. Par leur signature, les partenaires en acceptent le contenu et s'engagent à en assurer le bon déroulement tant par l'apport d'aides financières que par la réalisation des opérations inscrites.

## ■ TITRE 1 – CONTENU DU CONTRAT ■

---

### ARTICLE 1 : BASSIN VERSANT CONCERNE

Le périmètre du présent contrat concerne le bassin versant des Paillons d'une superficie de 250 km<sup>2</sup>, situé sur le département des Alpes-Maritimes.

Il s'étend sur 20 Communes qui sont totalement ou partiellement sur le bassin versant, que sont : Bendejun, Berre Les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, Duranus, Falicon, L'Escarène, La Trinité, Levens, Lucéram, Nice, Peille, Peillon, St André de la Roche, Touët de L'Escarène et Tourrette Levens.

- Ce bassin est composé de cinq bras principaux :
- Le Paillon de L'Escarène
- Le Paillon de Contes
- Le Paillon du Laghet ou le Laghet
- Le Paillon de Levens ou la Banquière
- Le Paillon de Nice

ainsi que plusieurs affluents de moindre importance.

### ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

La mise en oeuvre du présent contrat s'échelonne sur une durée de 5 années pleines, à compter de la signature.

La programmation des actions est basée sur une signature du Contrat au second semestre 2009, elle s'échelonne donc de 2010 (année 1) à 2014 (année 5).

### ARTICLE 3 : CONTENU DU PROGRAMME

Le présent contrat comprend 5 volets principaux d'actions :

- Volet A : Améliorer la qualité de l'eau
- Volet B1 : Restaurer et mettre en valeur les potentialités naturelles
- Volet B2 : Assurer la protection contre les crues
- Volet B3 : Contribuer à la gestion de la ressource en eau
- Volet C : Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière

Les actions relatives à ces cinq volets, permettront de remplir les objectifs fixés en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, de gestion du risque inondation et de préservation et de valorisation du milieu aquatique et de la ressource en eau, en cohérence avec les dispositions de la DCE et du SDAGE.

#### **Volet A: Améliorer la qualité de l'eau**

Il s'agit principalement de continuer l'amélioration de l'assainissement des collectivités territoriales et de poursuivre la démarche de réduction des pollutions industrielles.

Les actions du volet A sont réparties selon 3 sous-volets :

- A1. Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement
- A2. Développer l'assainissement domestique
- A3. Résorber les pollutions industrielles

**Volet B1 : Restaurer et mettre en valeur les potentialités naturelles**

Il s'agit de mettre en place des actions visant à restaurer le cours d'eau, sa faune, sa flore avec une approche spécifique au niveau des traversées de villages ainsi que les sites remarquables.

Les actions du volet B1 sont réparties selon 3 sous-volets :

- B1.1. Restaurer et entretenir la ripisylve
- B1.2. Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages
- B1.3. Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables

**Volet B2 : Assurer la protection contre les crues**

Dans le passé, l'urbanisation a été conduite au détriment du cours d'eau. Ce volet est très important dans le Contrat de Rivière des Paillons. Il s'agit de protéger les personnes et les biens face aux crues.

Les actions du volet B2 sont réparties selon 4 sous-volets :

- B2.1. Maîtriser les inondations dans les zones rouges
- B2.2. Conforter les berges et les ouvrages d'art
- B2.3. Garantir l'écoulement fluvial
- B2.4. Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

**Volet B3 : Contribuer à la gestion de la ressource en eau**

Il s'agit dans ce volet d'améliorer la connaissance des ressources en eaux souterraines, d'une part car le karst des Paillons est un aquifère patrimonial, stratégique pour l'alimentation en eau, et d'autre part pour préciser les relations avec les eaux de surface et pouvoir monter à terme une stratégie pour rééquilibrer la ressource.

Il s'agit par ailleurs d'impulser la régularisation des périmètres de protection des captages d'eau potable

Les actions du volet B3 sont réparties en 2 sous-volets :

- B3.1. Améliorer la connaissance de la ressource en eau
- B3.2. Protéger et mettre en valeur la ressource en eau

**Volet C : Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière**

La mise en place de l'outil Contrat de Rivière et son accomplissement requièrent une bonne coordination et un bon suivi, par son évaluation régulière. De plus, la pérennisation des actions des volets précédents nécessite une prise de conscience des enjeux qui passera par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information à mener durant le Contrat de Rivière.

Les actions du volet C sont réparties selon 3 sous-volets :

- C1. Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière
- C2. Informer et sensibiliser le public
- C3. Evaluer le Contrat de Rivière

**ARTICLE 4 : MONTANT DU CONTRAT**

**Le montant financier global du programme est évalué à 17 594 976 d'Euros HT.**

Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles qui pourront être ajustées sur la base du montant réel des travaux ainsi que des coûts plafonds ou forfaitaires en vigueur à la date de décision de leur financement.

## ■ TITRE 2 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ■

---

### ARTICLE 5 : LES PARTENAIRES

- Les partenaires du Contrat de Rivière des Paillons sont :
- Les Collectivités
- Les intercommunalités : SIVOM Val de Banquière, SICTEU pour l'assainissement, le SILCEN, Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, le Syndicat Intercommunal des Paillons,
- L'Etat, représenté par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Département des Alpes Maritimes,
- Les usagers :
  - industriels : Société Vicat, Société Lafarge et Société d'Exploitation de Carrières
  - associations : GADSECA, AAPPMA la Truite Argentée et Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur, Fédération de pêche.

### ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Le Syndicat Intercommunal des Paillons en tant que structure porteuse du Contrat de Rivière, représente l'ensemble des collectivités adhérentes du bassin versant. Il s'engage à assurer :

- le suivi et le pilotage du Contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires dans les conditions prévues à l'article 11
- la mise en œuvre administrative et technique du Contrat et en particulier le secrétariat technique et administratif du Comité de Bassin
- l'élaboration et le suivi du tableau de bord des opérations du Contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi des réalisations)
- la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets A, B1, B2, B3 et C
- l'animation et la concertation, entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs cités à l'article 3 et en particulier la mise en place d'une gestion pérenne du milieu aquatique ainsi que les actions de communication et de sensibilisation

Par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, le Syndicat Intercommunal des Paillons s'engage à assurer les opérations dont il a la charge en application de l'article 7.

### ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE

Les différents maîtres d'ouvrage des actions retenues dans le cadre du Contrat de Rivières des Paillons, s'engagent à réaliser les opérations en respectant les objectifs des différents volets du Contrat de Rivière.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent, à dans la mesure de leurs possibilités :

- donner leur accord sur leurs actions inscrites au contrat, par délibération
- mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation du programme d'actions du Contrat sur 5 ans, en respectant les priorités dont sont affectées les actions inscrites dans ce programme et les procédures d'instruction des demandes de participation financière
- réaliser les travaux prévus par le Contrat de Rivière des Paillons et à respecter le calendrier prévisionnel
- transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs et le déroulement du contrat

- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat

## **ARTICLE 8 : ENGAGEMENT COMMUN AUX PARTENAIRES FINANCIERS**

Les partenaires financiers s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat
- informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention
- apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse

## **ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DE L'ETAT**

- L'engagement de l'Etat est celui du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Dans le cadre du plan décennal de restauration et d'entretien des rivières, les actions inscrites au volet B2 du Contrat, concernant la protection des lieux habités contre les crues pourront bénéficier de financements complémentaires au Contrat.

## **ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE & CORSE**

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse s'engage à participer au financement des opérations inscrites au Contrat de Rivière, prévues dans un délai de 5 ans à compter de la signature du Contrat, selon les règles de son 9<sup>ème</sup> programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Garantir les taux d'aides du programme, pour la durée du contrat, sur les opérations en lien direct avec les objectifs du SDAGE et le programme de mesure (sous réserve du respect des échéanciers) et ouvrir l'accès aux bonifications des aides jusqu'à 80 % pur des opérations relevant du programme de mesures pour lesquelles ces bonifications permettent de faciliter leur mise en œuvre.

En ce qui concerne l'assainissement, cette participation est notamment subordonnée à une facturation minimale de la part assainissement dans le prix de l'eau et au moins égale au seuil fixé par l'Agence, lors de l'engagement des travaux.

## **ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DE LA REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'engage à participer prioritairement au financement des opérations prévues dans le Contrat de Rivière du Bassin des Paillons, conformément à sa politique d'intervention et suivant ses critères d'attribution, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants, aux budgets concernés. Elles resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers correspondants et au vu des dossiers de demande de financement des maîtres d'ouvrage projet par projet.

La Région interviendra selon les modalités de financement prévues par délibération du Conseil régional, sur la mise en œuvre du contrat de rivière. Pour ces actions, le plafonnement des aides n'excède pas les 30% maximum habituellement pratiqués.

Les actions financées par la Région sont détaillées dans les tableaux fiches actions.

## **ARTICLE 12 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

Le Département interviendra comme financeur et apportera son appui à l'ensemble des volets développés. Ainsi, le département accordera prioritairement son aide aux opérations prévues selon les modalités de financement en vigueur à la date de signature du présent contrat.

Le Département des Alpes-Maritimes s'engage pour la durée du Contrat de Rivière à participer au financement des actions d'amélioration de la qualité des eaux (volet A), de mise en valeur de la rivière (volet B1) et de lutte contre les inondations (volet B2) correspondant à ses modalités d'intervention à la date de la signature du Contrat.

Les actions financées par le Département sont détaillées dans les tableaux fiches actions.

## ■ TITRE 3 – CONTROLE, REVISION ET RESILIATION ■

---

### ARTICLE 13 : SUIVI ET CONTROLE

Le Comité de Rivière contrôlera la bonne exécution du contrat de rivière. Celle-ci se définit par:

- le respect des engagements des différents partenaires, tels que précisé ci-dessus;
- la mise en oeuvre effective des opérations du contrat;
- le respect des modalités de fonctionnement.

Chaque année, les maîtres d'ouvrage présenteront devant le Comité de Rivière les actions menées et les actions proposées pour l'année suivante en conformité avec la programmation du Contrat de Rivière.

Le Comité de Rivière adressera à l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de Rivière le bilan annuel et le programme des travaux arrêtés pour l'année suivante.

### ARTICLE 14 : REVISION

Toute révision du Contrat de Rivière pourra se faire sous forme d'avenant pour permettre notamment :

- une modification des objectifs et/ou du programme d'actions,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtés,
- un ajout d'actions au programme, qui n'auraient pu être inscrites au Contrat initial.
- Dans l'éventualité de l'élaboration d'un avenant, le Comité de Rivière veillera à ce que les opérations prévues à l'avenant répondent bien aux objectifs du Contrat de Rivière.

Chaque maître d'ouvrage pourra proposer un avenant, en cours de Contrat de Rivière. Son opportunité sera discutée au sein du Comité Technique et présentée au Comité de Rivière pour approbation. L'avenant sera adopté après validation par le Comité de Rivière. Il sera signé par les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrage concernés par les opérations inscrites à l'avenant.

Le Comité de Rivière se prononcera sur ces modifications et veillera à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.

Un ajustement des actions pourra être effectué sur la base du bilan à mi-parcours. Des actions pourront être réorientées et de nouvelles actions pourront être intégrées.

### ARTICLE 15: MODALITES DE RESILIATION

La résiliation du Contrat de Rivière peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties.

Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataires auprès du Comité de Rivière et transmis au Comité de Bassin. Les assemblées délibérantes des différents signataires devront l'entériner.

La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Dans tous les cas, la résiliation prendra effet un mois après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis.

## ■ TITRE 4 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT ■

---

### ARTICLE 16 : SUIVI OPERATIONNEL DU CONTRAT

La fiche action C3-1 prévoit la mise en œuvre d'un Observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions.

- **Tabl'eau de suivi**

Le suivi opérationnel du contrat de rivière sera réalisé à l'aide de l'application Tabl'Eau développé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement de la région PACA.

Un bilan annuel de l'avancement des travaux, de l'évaluation de la concordance avec la programmation initialement prévue et des engagements financiers sera dressé par le Syndicat Intercommunal des Paillons.

- **Observatoire des milieux aquatiques**

Un observatoire du Contrat de Rivière permettra de vérifier l'efficacité des actions engagées en évaluant les différents indicateurs : qualité de l'eau, géomorphologie, populations piscicoles, hydrobiologie...). Cet observatoire permettra de percevoir les évolutions des paramètres suivis et donc de déterminer l'impact des actions réalisées.

Les indicateurs d'évaluation, la mise en place des tableaux de bord, seront définis de manière plus précise en début de Contrat.

### ARTICLE 17 : BILANS

La fiche C 32 prévoit de réaliser deux évaluations de la mise en œuvre du contrat : un bilan intermédiaire et un bilan final.

Un bilan technique et financier du Contrat à mi-parcours sera réalisé. Il pourra mettre en évidence les difficultés, proposer les adaptations appropriées et éventuellement déboucher sur une proposition d'avenant au Contrat. Ce bilan à mi-parcours prévu pour le deuxième semestre 2011, sera adressé au Président du Comité de Bassin par la structure porteuse, avec copie au Préfet de département et au Préfet coordonnateur de Bassin.

# LES ACTIONS DU CONTRAT

---

# Constitution et organisation du programme d'actions

## OBJECTIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions a pour objectifs :

- de caractériser la nature des différents projets du Contrat de Rivière (travaux, actions matérielles et immatérielles) pour chaque maître d'ouvrage potentiel,
- de définir les budgets correspondants et leur échéancier pendant la durée de vie du Contrat,
- d'identifier les organismes capables d'en assurer le financement sous forme de subventions.

Afin de faciliter l'appréhension et le suivi du programme d'actions, les actions seront intégrées dans une base de données qui permettra de les organiser de façon logique, de les sélectionner en fonction de différents critères, de les trier, de les consulter et de les éditer.

## CONSTITUTION ET ORGANISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions a été conçu et validé en concertation avec les porteurs de projets, maîtres d'ouvrages déclarés (Département des Alpes-Maritimes, les communes concernées, les EPCI...), les financeurs potentiels (Région, Département, Agence de l'eau) et les usagers du bassin versant (mouvements associatifs, socioprofessionnels).

Les maîtres d'ouvrages se sont prononcés sur la nature et l'intérêt des actions, leurs possibilités d'autofinancement et le calendrier de réalisation. Les financeurs ont aussi fait connaître leurs intentions en matière de participation financière (taux de subvention, clef de répartition).

L'ensemble des informations recueillies a fait l'objet d'une organisation logique.

## CLASSEMENT DES PROJETS PAR ARBORESCENCE

Le programme d'actions répondant aux objectifs retenus par le Contrat de Rivière s'organise selon cinq volets clés facilitant l'appréciation de la cohérence de la démarche :

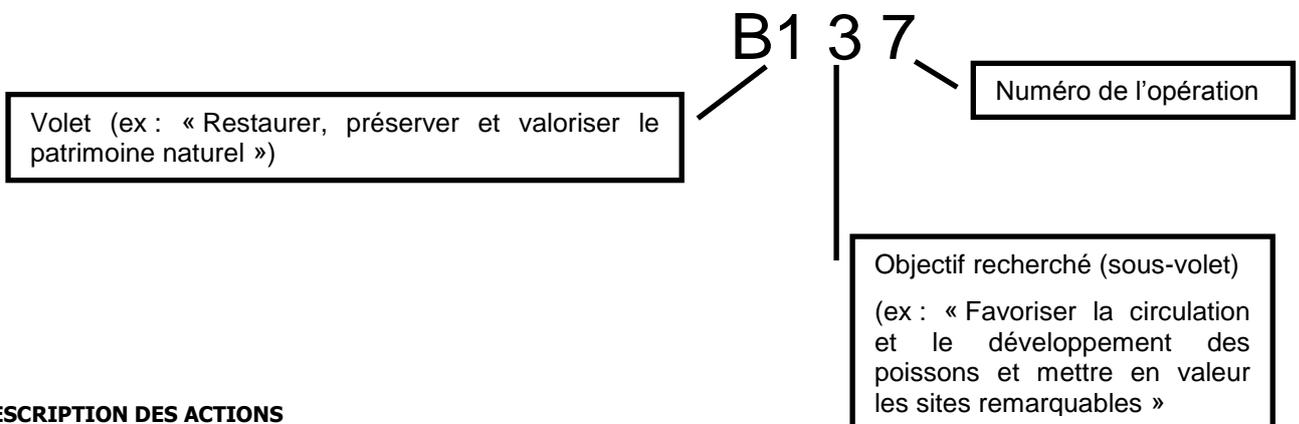
- **Volet A : Améliorer la qualité des milieux**
- **Volet B1 : Restaurer et mettre en valeur les potentialités naturelles**
- **Volet B2 : Assurer la protection contre les crues**
- **Volet B3 : Contribuer à la gestion de la ressource**
- **Volet C : Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière**

Afin de constituer une **arborescence** logique et cohérente, **les projets éligibles au Contrat de Rivière seront classés** dans la base de données selon les critères suivants (exemple ci-dessous). Un code couleur est affecté à chaque volet.

Volet → **A. Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■**

Intitulé de l'action	→ <b>Opération</b> : Aménagement d'un sentier piscicole à Peille	<b>Fiche B137</b>	← Code de l'action
Sous-volet	→ <b>Objectifs</b> : Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables	Priorité 3	← Niveau de priorité
Cours d'eau concerné	→ <b>Cours d'eau</b> : Paillon de L'Escarène	262 876 € HT	← Coût
Commune(s) d'eau concernée	→ <b>Commune</b> : Peille	2009-2010	← Dates prévues de réalisation
Porteur de l'action	→ <b>Maître d'ouvrage</b> : SIP		

Afin de faciliter la lecture des documents suivants, chacune des actions décrites comporte un numéro correspondant à la nomenclature suivante :



**DESCRIPTION DES ACTIONS**

Une fois classées de manière logique, les actions font l'objet d'une description relatant les informations obtenues auprès des Maîtres d'Ouvrage. Les actions contenues dans l'arborescence sont finalement transcrites sous forme de **fiches actions** qui présentent :

- ↪ les critères de classement du projet (cf. paragraphe précédent),
- ↪ une caractérisation textuelle du projet :
  - contexte
  - définition de l'opération
  - correspondance avec la DCE et le SDAGE
  - maîtrise d'ouvrage
- ↪ les indicateurs du projet :
  - priorité
  - devis estimatif
  - plan de financement et phasage prévisionnel

## **HIERARCHISATION DES ACTIONS**

Les différentes actions inscrites au Contrat de Rivière sont hiérarchisées par un **indicateur de priorité** traduisant la capacité du projet à s'inscrire dans les objectifs du contrat, selon trois niveaux de priorité proposés ci après.

- ✓ **priorité 1** : action en cours ou à engager rapidement (action indispensable pour l'atteinte du "bon état" et du respect réglementaire)
- ✓ **priorité 2** : action à programmer à court terme (action permettant l'amélioration des milieux)
- ✓ **priorité 3** : réflexion ou étude à engager dans la durée du contrat (action d'initiative locale)

Les actions classées en priorité 1 et 2 correspondent aux projets qui contribuent le plus à l'amélioration de la qualité des eaux et de milieux. Il s'agit aussi des actions qui répondent au programme de mesures du SDAGE de 2009. Les champs correspondant aux actions de priorité 1 sont en rose dans les tableaux qui suivent.

## Liste thématique des actions

Le Contrat de Rivière comporte 62 fiches action proposées par 11 maîtres d'ouvrage. Ce programme d'actions est le fruit de la concertation et du travail mené en étroite collaboration par le SIP, mandataire du Contrat de Rivière, assisté par les bureaux d'étude technique, les membres des Comités Technique et de Pilotage, ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels.

Chaque action s'inscrit dans l'arborescence suivante (tableaux pages suivantes).

La figure 11 présente la répartition spatiale des actions sur le bassin versant.

• **Liste thématique des actions du Contrat de Rivière des Pailons :**

Volet	Sous-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage
<b>VOLET A - AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU</b>					
Sous volet A1 Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement					
A	1	1	Réhabilitation de la station d'épuration à l'Escarène	1	SILCEN
A	1	2	Amélioration de fonctionnement de la STEP de Drap	1	SICTEU
A	1	3	Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram	1	Com. Lucéram
A	1	4	Travaux d'amélioration de la STEP de Peille	1	Commune de Peille
Sous volet A2 Développer l'assainissement domestique					
A	2	1	Raccordement des eaux usées de Touët de l'Escarène au système d'assainissement de l'Escarène	1	SILCEN
A	2	2	Renforcement de la capacité du collecteur d'assainissement des eaux usées de l'avenue Maréchal Lyautey à Nice (Phase 1).	2	Nice CA
A	2	3	Raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes	2	Commune de Contes
A	2	4	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau Lycée de Drap	2	SICTEU
A	2	5	Raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif	3	Nice CA
A	2	6	Remplacement du collecteur DN400 « la Roseyre » 2ème tranche	3	SICTEU
Sous volet A3 Résorber les pollutions industrielles					
A	3	1	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement du SICTEU (STEP de Drap)	1	SICTEU
A	3	2	Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins	1	SIP
A	3	3	Sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels (conventions de rejet, pré-traitement...)	2	SIP/CCI
<b>VOLET B1 - RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL</b>					
Sous Volet B1.1 Restaurer et entretenir la ripisylve					
B1	1	1	Programme pluri-annuel de restauration de la ripisylve des Pailons	1	SIP
B1	1	2	Programme pluri-annuel de restauration de la ripisylve de la Banquière	1	SIVOM
B1	1	3	Connaissance de l'état des vallons affluents	3	SIP
Sous Volet B1.2 Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages					
B1	2	1	Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène	2	SIP
B1	2	2	Etude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap	2	SIP
B1	2	3	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice	2	SIP
B1	2	4	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	3	SIP
B1	2	5	Mise en valeur du site de Brocarel, du stade jusqu'au lit de la banquière et protection des berges à Tralatorre.	3	SIVOM
Sous Volet B1.3 Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables					
B1	3	1	Etude préalable à l'amélioration de la continuité biologique des Pailons	1	SIP
B1	3	2	Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales	1	SIP
B1	3	3	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole	1	CG 06
B1	3	4	Création et aménagement d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille	2	SIP
B1	3	5	Création d'un sentier piscicole et floristique entre Contes et Bendejun	2	SIP
B1	3	6	Réhabilitation et mise en valeur du vallon du Redebras	3	Com. Touët
B1	3	7	Protection et mise en valeur paysagère de la grotte de la Fuon Cauda	3	SIVOM
B1	3	8	Inventaire du patrimoine lié au milieu aquatique	3	SIP

<b>VOLET B2 - ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES</b>					
Sous Volet B2.1 Maitriser les inondations dans les zones rouges					
B2	1	1	Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine	1	SIP/CG06
B2	1	2	Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France	1	SIP
Sous Volet B2.2 Conforter les berges et les ouvrages d'art					
B2	2	1	Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Banquière au niveau de la casse automobile "Cassauto"	1	SIVOM
B2	2	2	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	1	CG 06
B2	2	3	Restauration des seuils 1 et 2 de Contes	1	SIP
B2	2	4	Confortement et protection des berges de la Banquière entre la grotte Fuon Cauda et le pont Liprandi	3	SIVOM
B2	2	5	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausac	3	SIP
B2	2	6	Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice	3	SIP
B2	2	7	Fosse de dissipation du seuil de Châteauvieux	3	CG06
Sous Volet B2.3 Garantir le libre écoulement fluvial					
B2	3	1	Gestion du transport solide, campagne topographique	1	SIP
B2	3	2	Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André	2	Nice CA/SIVOM
B2	3	3	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André-de-la-Roche	2	Nice CA/SIVOM
B2	3	4	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène	3	VICAT
B2	3	5	Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de mine de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière	3	SIVOM
Sous Volet B2.4 Gérer le risque inondation et développer la culture du risque					
B2	4	1	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Pailons	1	SIP
B2	4	2	Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture à Nice	1	Nice CA
B2	4	3	Modernisation du Système d'Annnonce de Crues du Paillon	1	Nice CA
B2	4	4	Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde	2	SIP
B2	4	5	Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque	2	SIP
<b>VOLET B3 - CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU</b>					
Sous Volet B3.1 Améliorer la connaissance de la ressource en eau					
B3	1	1	Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraines, de ses modalités d'exploitation, et des échanges avec les eaux de surface	1	CG06
B3	1	2	Quantification et bancarisation des points de prélèvements	1	CG06
B3	1	3	Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude hydrogéologique (fiche B311)	1	CG06
B3	1	4	Suivi des débits, des assecs et des étiages	1	SIP
B3	1	5	Sensibilisation des usagers à la ressource en eau	3	SIP
Sous Volet B3.2 Protéger et mettre en valeur la ressource en eau					
B3	2	1	Campagne de mesure de la qualité des eaux	1	CG 06
B3	2	2	Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle	3	SIP
<b>VOLET C - COORDONNER, SENSIBILISER ET EVALUER LE CONTRAT DE RIVIERE</b>					
Sous Volet C1 Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière					
C	1	1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière	1	SIP
C	1	2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP	1	SIP
Sous Volet C2 Informer et sensibiliser le public					
C	2	1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du contrat de Rivière	1	SIP
C	2	2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique	2	SIP
C	2	3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des STEP	3	Nice CA
Sous Volet C3 Evaluer le Contrat de Rivière					
C	3	1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions	1	SIP
C	3	2	Bilans intermédiaire et final du Contrat de Rivière	1	SIP

## PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTENAIRES

### Plan synthétique de financement des actions

Le montant total du programme d'action est de 17 594 976 € HT et la part à financer les maîtres d'ouvrage s'élève à 8 689 069 € HT. Ces montants, ainsi que les taux de financement par partenaire, se répartissent de la manière suivante :

#### Volet A :

#### Répartition des montants :

Volet	Sous-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE €HT	Région €HT	Département €HT	MO € HT
A	1	1	Réhabilitation de la station d'épuration à l'Escarène	1	SILCEN	2009	1 325 000 €	397 500 €	0 €	417 375 €	510 125 €
A	1	2	Amélioration de fonctionnement de la STEP de Drap	1	SICTEU	2009-2010	215 000 €	64 500 €	0 €	45 150 €	105 350 €
A	1	3	Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram	1	Commune de Lucéram	2009	40 000 €	8 000 €	0 €	14 400 €	17 600 €
A	1	4	Travaux d'amélioration de la STEP de Peille	1	Commune de Peille	2010	300 000 €	60 000 €	90 000 €	60 000 €	90 000 €
A	2	1	Raccordement des eaux usées de Touët de l'Escarène au système d'assainissement de l'Escarène	1	SILCEN	2010-2011	655 000 €	196 500 €	82 000 €	263 550 €	112 950 €
A	2	2	Renforcement de la capacité du collecteur d'assainissement des eaux usées de l'avenue Maréchal Lyautey à Nice (Phase 1)	2	Nice CA	2010-2014	1 600 000 €	480 000 €	0 €	112 000 €	1 008 000 €
A	2	3	Raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes	2	Commune de Contes	2011	1 450 000 €	0 €	0 €	507 500 €	942 500 €
A	2	4	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau Lycée de Drap	2	SICTEU	2009-2010	190 000 €	0 €	0 €	57 000 €	133 000 €
A	2	5	Raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif	3	Nice CA	2011-2013	95 000 €	0 €	0 €	31 500 €	63 500 €
A	2	6	Remplacement du collecteur DN400 « la Roseyre » 2ème tranche	3	SICTEU	2009-2010	55 000 €	0 €	0 €	16 500 €	38 500 €
A	3	1	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement du SICTEU (STEP de Drap)	1	SICTEU	2009-2010	0 €				
A	3	2	Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins	1	SIP	2009-2014					Pris en charge par le poste de Chargé de missions (fiches C11 et C21)
A	3	3	Sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels (conventions de rejet, pré-traitement...)	2	SIP/CCI	2009-2014					Pris en charge par le poste de Chargé de missions (fiches C11 et C21)
MONTANT VOLET A							5 925 000 €	1 206 500 €	172 000 €	1 524 975 €	3 021 525 €
% VOLET A								20%	3%	26%	51%

#### Répartition des taux de subvention \* :

Volet	Sous-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE %	Région %	Département %	MO %
A	1	1	Réhabilitation de la station d'épuration à l'Escarène	1	SILCEN	2009	1 325 000 €	30	0	45	38.5
A	1	2	Amélioration de fonctionnement de la STEP de Drap	1	SICTEU	2009-2010	215 000 €	30	0	30	49
A	1	3	Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram	1	Commune de Lucéram	2009	40 000 €	20	0	45	52
A	1	4	Travaux d'amélioration de la STEP de Peille	1	Commune de Peille	2010	300 000 €	20	30	40	28
A	2	1	Raccordement des eaux usées de Touët de l'Escarène au système d'assainissement de l'Escarène	1	SILCEN	2010-2011	655 000 €	30	20 (sur extension)	70	17.2
A	2	2	Renforcement de la capacité du collecteur d'assainissement des eaux usées de l'avenue Maréchal Lyautey à Nice (Phase 1).	2	Nice CA	2010-2014	1 600 000 €	30	0	10	63
A	2	3	Raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes	2	Commune de Contes	2011	1 450 000 €	0	0	35	65
A	2	4	Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau Lycée de Drap	2	SICTEU	2009-2010	190 000 €	0	0	30	70
A	2	5	Raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif	3	Nice CA	2011-2013	95 000 €	0	0	35	65
A	2	6	Remplacement du collecteur DN400 « la Roseyre » 2ème tranche	3	SICTEU	2009-2010	55 000 €	0	0	30	70
A	3	1	Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement du SICTEU (STEP de Drap)	1	SICTEU	2009-2010	0 €				
A	3	2	Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins	1	SIP	2009-2014					Pris en charge par le poste de Chargé de missions (fiches C11 et C21)
A	3	3	Sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels (conventions de rejet, pré-traitement...)	2	SIP/CCI	2009-2014					Pris en charge par le poste de Chargé de missions (fiches C11 et C21)
MONTANT VOLET A							5 925 000 €	20%	3%	26%	51%

\* Pour les actions du volet A, les taux du Département sont applicables au montant de l'opération après soustraction au montant total, des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région

Pour les autres volets, les taux du Département sont applicables au montant total de l'opération.

**Volet B1 :**

**Répartition des montants :**

Volet	Sub-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE €HT	Région €HT	Département €HT	MO € HT
B1	1	1	Programme pluri-annuel de restauration de la ripisylve des Paillons	1	SIP	2010 - 2014	533 000 €	159 900 €	159 900 €	53 300 €	159 900 €
B1	1	2	Programme pluri-annuel de restauration de la ripisylve de la Banquière	1	SIVOM	2009 - 2014	155 000 €	46 500 €	46 500 €	15 500 €	46 500 €
B1	1	3	Connaissance de l'état des vallons affluents	3	SIP	2010-2014	Stagiaire pris en charge par le SIP				
B1	2	1	Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène	2	SIP	2009 - 2011	145 500 €	43 650 €	43 650 €	14 550 €	43 650 €
B1	2	2	Etude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap	2	SIP	2011 - 2012	36 000 €	10 800 €	10 800 €	3 600 €	10 800 €
B1	2	3	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice	2	SIP	2010-2011	350 000 €	105 000 €	105 000 €	35 000 €	105 000 €
B1	2	4	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	3	SIP	2011-2012	30 000 €	9 000 €	9 000 €	3 000 €	9 000 €
B1	2	5	Mise en valeur du site de Brocarel, du stade jusqu'au lit de la banquière et protection des berges à Tralatorre.	3	SIVOM	2010	100 000 €	0 €	0 €	10 000 €	90 000 €
B1	3	1	Etude préalable à l'amélioration de la continuité biologique des Paillons	1	SIP	2010-2013	10 000 €	5 000 €	3 000 €	1 000 €	1 000 €
B1	3	2	Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales	1	SIP	2010-2013	40 000 €	20 000 €	12 000 €	4 000 €	4 000 €
B1	3	3	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole	1	CG 06	2011	35 000 €	0 €	3 500 €	3 500 €	28 000 €
B1	3	4	Création et aménagement d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille	2	SIP	2009-2011	262 876 €	78 863 €	78 863 €	26 288 €	78 862 €
B1	3	5	Création d'un sentier piscicole et floristique entre Contes et Bendejun	2	SIP	2009-2010	60 000 €	18 000 €	18 000 €	6 000 €	18 000 €
B1	3	6	Réhabilitation et mise en valeur du vallon du Redebras	3	Commune de Touet	2010-2011 + 2014	35 000 €	6 000 €	0 €	3 500 €	25 500 €
B1	3	7	Protection et mise en valeur paysagère de la grotte de la Fuon Cauda	3	SIVOM	2012	30 000 €	9 000 €	9 000 €	3 000 €	9 000 €
B1	3	8	Inventaire du patrimoine lié au milieu aquatique	3	SIP	2011-2012	Stagiaire pris en charge par le SIP				
<b>MONTANT VOLET B1</b>							<b>1 822 376 €</b>	<b>511 713 €</b>	<b>499 213 €</b>	<b>182 238 €</b>	<b>629 212 €</b>
<b>% VOLET B1</b>								<b>28%</b>	<b>27%</b>	<b>10%</b>	<b>35%</b>

**Répartition des taux de subvention :**

Volet	Sub-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE %	Région %	Département %	MO %
B1	1	1	Programme pluri-annuel de restauration de la ripisylve des Paillons	1	SIP	2010 - 2014	533 000 €	30	30	10	30
B1	1	2	Programme pluri-annuel de restauration de la ripisylve de la Banquière	1	SIVOM	2009 - 2014	155 000 €	30	30	10	30
B1	1	3	Connaissance de l'état des vallons affluents	3	SIP	2010-2014	Stagiaire pris en charge par le SIP				
B1	2	1	Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène	2	SIP	2009 - 2011	145 500 €	30	30	10	30
B1	2	2	Etude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap	2	SIP	2011 - 2012	36 000 €	30	30	10	30
B1	2	3	Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice	2	SIP	2010-2011	350 000 €	30	30	10	30
B1	2	4	Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes	3	SIP	2011-2012	30 000 €	30	30	10	30
B1	2	5	Mise en valeur du site de Brocarel, du stade jusqu'au lit de la banquière et protection des berges à Tralatorre.	3	SIVOM	2010	100 000 €	0	0	10	90
B1	3	1	Etude préalable à l'amélioration de la continuité biologique des Paillons	1	SIP	2010-2013	10 000 €	50	30	10	10
B1	3	2	Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales	1	SIP	2010-2013	40 000 €	50	30	10	10
B1	3	3	Campagne d'évaluation de la qualité piscicole	1	CG 06	2011	35 000 €	0	10	10	80
B1	3	4	Création et aménagement d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille	2	SIP	2009-2011	262 876 €	30	30	10	30
B1	3	5	Création d'un sentier piscicole et floristique entre Contes et Bendejun	2	SIP	2009-2010	60 000 €	30	30	10	30
B1	3	6	Réhabilitation et mise en valeur du vallon du Redebras	3	Commune de Touet	2010-2011 + 2014	35 000 €	30	0	10	60
B1	3	7	Protection et mise en valeur paysagère de la grotte de la Fuon Cauda	3	SIVOM	2012	30 000 €	30	30	10	30
B1	3	8	Inventaire du patrimoine lié au milieu aquatique	3	SIP	2011-2012	Stagiaire pris en charge par le SIP				
<b>MONTANT VOLET B1</b>							<b>1 822 376 €</b>	<b>28%</b>	<b>27%</b>	<b>10%</b>	<b>35%</b>

**Volet B2 :**

**Répartition des montants :**

Volet	Sous-Volet	N° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE € HT	Région € HT	Département € HT	MO € HT	Etat € HT
B2	1	1	Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine	1	SIP/CG06	2009-2012	2 131 000 €	0 €	426 200 €	213 100 €	426 200 €	1 065 500 €
B2	1	2	Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France	1	SIP	2011-2014	2 528 000 €	0 €	505 600 €	252 800 €	1 769 600 €	
B2	2	1	Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Banquière au niveau de la casse automobile "Cassauto"	1	SIVOM	2010	100 000 €	0 €	20 000 €	10 000 €	70 000 €	
B2	2	2	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	1	CG 06	2009 - 2010	290 940 €	0 €	58 188 €	MO=CG	232 752 €	
B2	2	3	Restauration des seuils 1 et 2 de Contes	1	SIP	2009-2011	195 000 €	0 €	39 000 €	19 500 €	136 500 €	
B2	2	4	Confortement et protection des berges de la Banquière entre la grotte Fuon Cauda et le pont Liprandi	3	SIVOM	2009-2012	225 000 €	0 €	45 000 €	22 500 €	157 500 €	
B2	2	5	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc	3	SIP	2010-2011	149 000 €	0 €	29 800 €	14 900 €	104 300 €	
B2	2	6	Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice	3	SIP	2012-2014	436 000 €	0 €	87 200 €	43 600 €	305 200 €	
B2	2	7	Fosse de dissipation du seuil de Châteaueux	3	CG06	2009-2010	25 000 €	0 €	5 000 €	MO=CG	20 000 €	
B2	3	1	Gestion du transport solide, campagne topographique	1	SIP	2009-2014	389 000 €	0 €	77 800 €	38 900 €	272 300 €	
B2	3	2	Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André	2	Nice CA/ SIVOM	2012	50 000 €	0 €	0 €	5 000 €	45 000 €	
B2	3	3	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André-de-la-Roche	2	Nice CA/ SIVOM	2009-2014	280 000 €	0 €	0 €	28 000 €	252 000 €	
B2	3	4	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène	3	VICAT	2009 - 2014	0 €					
B2	3	5	Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de mine de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière	3	SIVOM	2010-2015	0 €					
B2	4	1	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons	1	SIP	2009	40 000 €	16 000 €	12 000 €	4 000 €	8 000 €	
B2	4	2	Etude de Faisabilité en vue de la réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture à Nice	1	Nice CA	2009	30 000 €	0 €	9 000 €	3 000 €	18 000 €	
B2	4	3	Modernisation du Système d'Année de Crues du Paillon	1	Nice CA	2012	350 000 €	0 €	70 000 €	35 000 €	245 000 €	
B2	4	4	Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde	2	SIP	2011-2012						
B2	4	5	Incitation à la réalisation des DICRIM									
B2	4	5	Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque	2	SIP	2012-2013						
MONTANT VOLET B2							7 218 940 €	16 000 €	1 384 788 €	690 300 €	4 062 352 €	1 065 500 €
% VOLET B2								0.2%	19%	10%	56%	15%

**Répartition des taux de subvention :**

Volet	Sous-Volet	N° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE %	Région %	Département %	MO % (€ HT)	Etat % (€ HT)
B2	1	1	Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine	1	SIP/CG06	2009-2012	2 131 000 €	0	20	10	20	50
B2	1	2	Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France	1	SIP	2011-2014	2 528 000 €	0	20	10	70	
B2	2	1	Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Banquière au niveau de la casse automobile "Cassauto"	1	SIVOM	2010	100 000 €	0	20	10	70	
B2	2	2	Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle	1	CG 06	2009 - 2010	290 940 €	0	20		80	
B2	2	3	Restauration des seuils 1 et 2 de Contes	1	SIP	2009-2011	195 000 €	0	20	10	70	
B2	2	4	Confortement et protection des berges de la Banquière entre la grotte Fuon Cauda et le pont Liprandi	3	SIVOM	2009-2012	225 000 €	0	20	10	70	
B2	2	5	Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc	3	SIP	2010-2011	149 000 €	0	20	10	70	
B2	2	6	Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice	3	SIP	2012-2014	436 000 €	0	20	10	70	
B2	2	7	Fosse de dissipation du seuil de Châteaueux	3	CG06	2009-2010	25 000 €	0	20		80	
B2	3	1	Gestion du transport solide, campagne topographique	1	SIP	2009-2014	389 000 €	0	20	10	70	
B2	3	2	Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André	2	Nice CA/ SIVOM	2012	50 000 €	0	0	10	90	
B2	3	3	Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André-de-la-Roche	2	Nice CA/ SIVOM	2009-2014	280 000 €	0	0	10	90	
B2	3	4	Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène	3	VICAT	2009 - 2014	0 €					
B2	3	5	Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de mine de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière	3	SIVOM	2010-2015	0 €					
B2	4	1	Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons	1	SIP	2009	40 000 €	40	30	10	20	
B2	4	2	Etude de Faisabilité en vue de la réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture à Nice	1	Nice CA	2009	30 000 €	0	30	10	60	
B2	4	3	Modernisation du Système d'Année de Crues du Paillon	1	Nice CA	2012	350 000 €	0	20	10	70	
B2	4	4	Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde	2	SIP	2011-2012						
B2	4	5	Incitation à la réalisation des DICRIM									
B2	4	5	Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque	2	SIP	2012-2013						
MONTANT VOLET B2							7 218 940 €	0.2%	19%	10%	56%	15%

Volet B3 ; Volet C :

Répartition des montants :

Volet	Sous-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE €HT	Région €HT	Département €HT	MO € HT
B3	1	1	Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraines, de ses modalités d'exploitation, et des échanges avec les eaux de surface	1	CG06	2009-2011	1 160 000 €	696 000 €	116 000 €	348 000 €	348 000 €
B3	1	2	Quantification et bancarisation des points de prélèvements	1	CG06	2010-2011	30 000 €	24 000 €	0 €	6 000 €	6 000 €
B3	1	3	Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude hydrogéologique (fiche B311)	1	CG06	2011-2014	90 000 €	54 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
B3	1	4	Suivi des débits, des assecs et des étiages	1	SIP	2009 - 2014	25 000 €	12 500 €	7 500 €	500 €	4 500 €
B3	1	5	Sensibilisation des usagers à la ressource en eau	3	SIP	2010-2012	Pris en charge par le poste de Chargé de missions (fiches C11 et C21)				
B3	2	1	Campagne de mesure de la qualité des eaux	1	CG 06	2014	70 000 €	35 000 €	7 000 €	28 000 €	28 000 €
B3	2	2	Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle	3	SIP	2012-2013	240 000 €	66 000 €	0 €	17 400 €	156 600 €
MONTANT VOLET B3							1 615 000 €	887 500 €	148 500 €	417 900 €	561 100 €
% VOLET B3								55%	9%	26%	35%
Volet	Sous-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE €HT	Région €HT	Département €HT	MO € HT
C	1	1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière	1	SIP	2009 - 2014	267 430 €	141 200 €	36 000 €	0 €	90 230 €
C	1	2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP	1	SIP	2009 - 2014	385 130 €	162 500 €	0 €	0 €	222 630 €
C	2	1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du contrat de Rivière	1	SIP	2009 - 2014	209 100 €	104 550 €	62 730 €	0 €	41 820 €
C	2	2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique	2	SIP	2009 - 2014	64 000 €	0 €	12 800 €	0 €	51 200 €
C	2	3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des STEP	3	Nice CA	2009 - 2014	Contrat de Baie Antibes Cap d'Ail	0 €	0 €	0 €	0 €
C	3	1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions	1	SIP	2009-2014	58 000 €	29 000 €	17 400 €	0 €	11 600 €
C	3	2	Bilans intermédiaire et final du Contrat de Rivière	1	SIP	2009-2014	30 000 €	15 000 €	9 000 €	0 €	6 000 €
MONTANT VOLET C							1 013 660 €	452 250 €	137 930 €	0 €	423 480 €
% VOLET C								45%	14%	0%	42%

Répartition des taux de subvention :

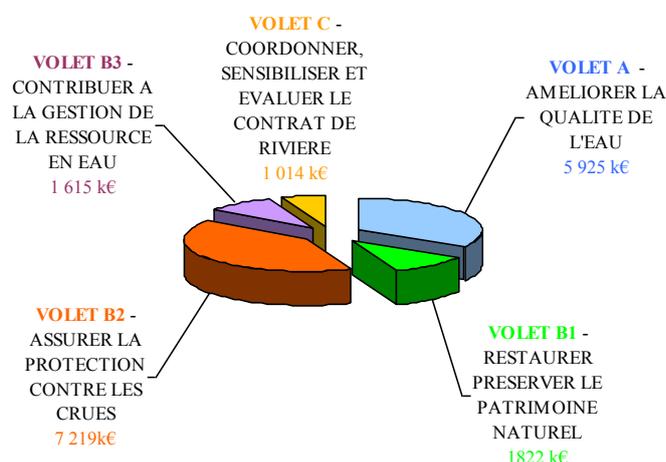
Volet	Sous-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE %	Région %	Département %	MO %
B3	1	1	Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraines, de ses modalités d'exploitation, et des échanges avec les eaux de surface	1	CG06	2009-2011	1 160 000 €	60	10		30
B3	1	2	Quantification et bancarisation des points de prélèvements	1	CG06	2010-2011	30 000 €	80	0		20
B3	1	3	Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude hydrogéologique (fiche B311)	1	CG06	2011-2014	90 000 €	60	20		20
B3	1	4	Suivi des débits, des assecs et des étiages	1	SIP	2009 - 2014	25 000 €	50	30	10	10
B3	1	5	Sensibilisation des usagers à la ressource en eau	3	SIP	2010-2012	Pris en charge par le poste de Chargé de missions (fiches C11 et C21)				
B3	2	1	Campagne de mesure de la qualité des eaux	1	CG 06	2014	70 000 €	50	10		40
B3	2	2	Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle	3	SIP	2012-2013	240 000 €	30	0	10	60
MONTANT VOLET B3							1 615 000 €	55%	9%	2%	34%
Volet	Sous-Volet	n° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phasage	Coût total (HT)	AE %	Région %	Département %	MO %
C	1	1	Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière	1	SIP	2009 - 2014	267 430 €	141 200 €	36 000 €	0	90 230 €
C	1	2	Maintien du poste de chargé de missions au SIP	1	SIP	2009 - 2014	385 130 €	162 500 €	0	0	222 630 €
C	2	1	Création de supports de communication et de sensibilisation autour du contrat de Rivière	1	SIP	2009 - 2014	209 100 €	104 550 €	62 730 €	0	41 820 €
C	2	2	Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique	2	SIP	2009 - 2014	64 000 €	0	20	0	80
C	2	3	Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des STEP	3	Nice CA?	2009 - 2014	du Contrat de Baie Antibes Cap d'Ail				
C	3	1	Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions	1	SIP	2009-2014	58 000 €	50	30	0	20
C	3	2	Bilans intermédiaire et final du Contrat de Rivière	1	SIP	2009-2014	30 000 €	50	30	0	20
MONTANT VOLET C							1 013 660 €	45%	14%	0%	42%

## Récapitulatif par volets en milliers d'Euros hors taxes :

	Coût total (KHT)	AE	Région	Département	MO	Etat
<b>VOLET A - AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU</b>	5 925	1 207 €	172 €	1 525 €	3 022 €	0 €
<b>VOLET B1 - RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL</b>	1 822	512 €	499 €	182 €	629 €	0 €
<b>VOLET B2 - ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES</b>	7 219	16 €	1 385 €	690 €	4 062 €	1 066 €
<b>VOLET B3 - CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAUX</b>	1 615	888 €	149 €	27 €	553 €	0 €
<b>VOLET C - COORDONNER, SENSIBILISER ET EVALUER LE CONTRAT DE RIVIERE</b>	1 014	452 €	138 €	0 €	423 €	0 €
<b>MONTANT TOTAL CONTRAT DE RIVIERE</b>	<b>17 595</b>	<b>3 074</b>	<b>2 342</b>	<b>2 424</b>	<b>8 689</b>	<b>1 066</b>

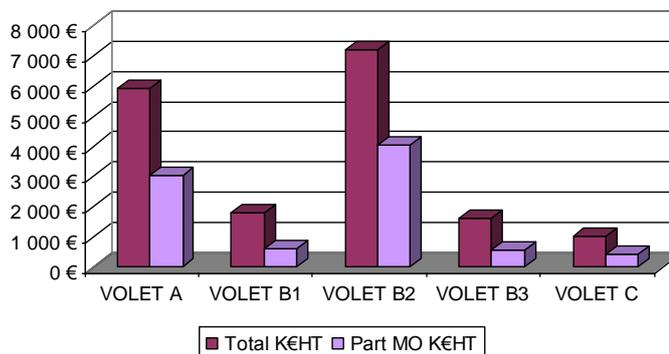
## Récapitulatif des taux de subvention par volets en pourcentage :

	Coût total (KHT)	AE	Région	Département	MO	Etat
<b>VOLET A - AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU</b>	5 925	20%	3%	26%	51%	0%
<b>VOLET B1 - RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL</b>	1 822	28%	27%	10%	35%	0%
<b>VOLET B2 - ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES</b>	7 219	0.2%	19%	10%	56%	15%
<b>VOLET B3 - CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAUX</b>	1 615	55%	9%	2%	34%	0%
<b>VOLET C - COORDONNER, SENSIBILISER ET EVALUER LE CONTRAT DE RIVIERE</b>	1 014	45%	14%	0%	42%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>17 595</b>	<b>17%</b>	<b>13%</b>	<b>14%</b>	<b>49%</b>	<b>35%</b>



## Répartition financière par volet (montants hors subvention) :

### Montants totaux par volet et participation des maîtres d'ouvrage :





# LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE RIVIERE

## COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SIGNATAIRE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Monsieur le Président ou son représentant	
Conseil Général des Alpes-Maritimes	Monsieur le Président ou son représentant	
Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP)	Monsieur le Président ou son représentant	
SIVOM Val de Banquière (SVB)	Monsieur le Président ou son représentant	
Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN)	Monsieur le Président ou son représentant	
Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées (SICTEU)	Monsieur le Président ou son représentant	
Nice-Côte d'Azur	Monsieur le Président ou son représentant	

**COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (communes membres)**

SIGNATAIRE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Commune de Bendejun	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Berre les Alpes	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Blausasc	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Cantaron	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Châteauneuf-Villevieille	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Coaraze	Madame le Maire ou son représentant	
Commune de Contes	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Drap	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Duranus	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Falicon	Madame le Maire ou son représentant	

**COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (communes membres)**

SIGNATAIRE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Commune de La Trinité	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de L'Escarène	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Levens	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Lucéram	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Nice	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Peille	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Peillon	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Saint André de la Roche	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Touët de L'Escarène	Monsieur le Maire ou son représentant	
Commune de Tourette-Levens	Monsieur le Maire ou son représentant	

## COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

SIGNATAIRE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Préfecture des Alpes-Maritimes	Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ou son représentant	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Madame la Directrice de la délégation régionale ou son représentant	
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) des Alpes-Maritimes	Monsieur le Directeur ou son représentant	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	Monsieur le Directeur ou son représentant	
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) des Alpes-Maritimes	Madame la Directrice ou son représentant	
Office National des Forêts (ONF) des Alpes-Maritimes	Monsieur le Chef du service départemental ou son représentant	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) des Alpes-Maritimes	Monsieur le Président ou son représentant ou son représentant	

## COLLEGE DES USAGERS

SIGNATAIRE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes	Monsieur le Président ou son représentant	
Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI)	Monsieur le Président ou son représentant	
Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur (GADSECA)	Madame la Présidente ou son représentant	
Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	Monsieur le Président ou son représentant	
Associations Agréées pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique (AAPPMA) la Truite Argentée	Monsieur le Président ou son représentant	
Société Vicat	Monsieur le Directeur ou son représentant	
Société Lafarge	Monsieur le Directeur ou son représentant	
Société d'Exploitation de Carrières (SEC)	Monsieur le Directeur ou son représentant	
Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur	Monsieur le Directeur ou son représentant	